



Cahier Spécial des Charges BFA23002- 10063

Marché de fournitures relatif à la « Fourniture de matériel médico-technique au profit des districts sanitaires de Boromo et Déougou »

Pays : Burkina Faso

Table des matières

1	Généralités.....	4
1.1	Dérogations aux Règles Générales d'Exécution.....	4
1.2	Pouvoir adjudicateur.....	4
1.3	Cadre institutionnel d'Enabel	4
1.4	Règles régissant le marché.....	5
1.5	Définitions.....	6
1.6	Confidentialité.....	7
1.7	Obligations déontologiques	8
1.8	Droit applicable et tribunaux compétents	9
2	Objet et portée du marché	10
2.1	Nature du marché.....	10
2.2	Objet du marché	10
2.3	Lots.....	10
2.4	< Postes.....	10
2.5	Durée.....	10
2.6	Variantes	10
2.7	< Option	Erreur ! Signet non défini.
2.8	Quantités.....	10
3	Procédure.....	12
3.1	Mode de passation.....	12
3.2	Publication	12
3.3	Information	12
3.4	Offre	13
3.5	Introduction des offres	14
3.6	Modification ou retrait d'une offre déjà introduite.....	15
3.7	Ouverture des offres.....	15
3.8	Evaluation des offres.....	15
3.9	Conclusion du marché.....	17
4	Dispositions contractuelles particulières.....	18
4.1	Définitions (Art. 2).....	18
4.2	Correspondance avec le fournisseur (Art. 10)	18
4.3	Fonctionnaire dirigeant (Art. 11)	18
4.4	Sous-traitants (Art. 12-15)	19
4.5	Confidentialité (Art. 18)	19
4.6	Droits intellectuels (Art. 19-23).....	19
4.7	Cautionnement (Art. 25-33).....	19
4.8	Conformité de l'exécution (Art. 34)	21

4.9	Circonstances imprévisibles (Art. 38/9)	21
4.10	Réception technique préalable (Art. 41-42)	22
4.11	Moyens d'action du pouvoir adjudicateur (Art. 44-51 et 123-124).....	22
4.12	Modalités d'exécution (Art. 115 et seq.)	23
4.13	Conditions générales de paiement (Art. 66-72 and 127).....	27
4.14	Fin du marché (Art. 64-65, 120 et 128-135)	28
4.15	Modifications du marché (Art. 37-38 et 121)	28
4.16	Litiges (Art. 73).....	29
5	Spécifications techniques.....	30
5.1	Conditions générales.....	30
5.2	Spécifications techniques & offre technique	30
5.3	< Système de gestion de la qualité	Erreur ! Signet non défini.
5.4	Livraison	31
5.5	< Installation et mise en services	Erreur ! Signet non défini.
5.6	< Formations	Erreur ! Signet non défini.
5.7	< Pièce de rechange et service après-vente	Erreur ! Signet non défini.
6	Formulaires	32
6.1	Formulaire d'identification	32
6.2	Déclaration d'intégrité pour les soumissionnaires	33
6.3	Déclaration 'droits d'accès'	34
6.4	Procuration	36
6.5	Enregistrement et statut juridique	36
6.6	Attestation de régularité relative au paiement des cotisations sociales.....	36
6.7	Attestation de régularité relative au paiement des impôts et taxes	36
6.8	< Extrait de casier judiciaire	36
6.9	< Etats financiers.....	Erreur ! Signet non défini.
6.10	Liste des livraisons similaires	37
6.11	< Certificats de bonne exécution	38
6.12	Offre financière et formulaire d'offre.....	39
6.13	Spécifications techniques & offre technique	43
6.14	< Plan de formation	Erreur ! Signet non défini.
6.15	< CV des formateurs.....	Erreur ! Signet non défini.
6.16	< Pièce de rechange et services après-vente.....	Erreur ! Signet non défini.
6.17	< Système de gestion de la qualité	Erreur ! Signet non défini.
6.18	< Modèle de preuve de constitution de cautionnement.....	90

1 Généralités

1.1 Dérogations aux Règles Générales d'Exécution

La section 4 « Conditions contractuelles et administratives particulières » du présent Cahier Spécial des Charges contient les clauses administratives et contractuelles particulières applicables au présent marché public par dérogation à l'Arrêté Royal du 14 janvier 2013 ou qui complètent ou précisent celui-ci.

Dans le présent cahier spécial des charges, il n'est pas dérogé aux articles 25-33 des Règles Générales d'Exécution.

1.2 Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur du présent marché public est Enabel, Agence belge de développement, société anonyme de droit public à finalité sociale, ayant son siège social à 147, rue Haute, 1000 Bruxelles (numéro d'entreprise 0264.814.354, RPM Bruxelles).

Enabel se voit confier l'exclusivité de l'exécution, tant en Belgique qu'à l'étranger, des tâches de service public en matière de coopération bilatérale directe avec des pays partenaires. En outre, elle peut exécuter d'autres missions de coopération à la demande d'organismes d'intérêt public et développer des actions propres qui contribuent à ses objectifs.

Pour ce marché, Enabel est valablement représentée par M. Danny Denolf, Directeur Pays d'Enabel au Burkina Faso.

1.3 Cadre institutionnel d'Enabel

Le cadre de référence général dans lequel travaille Enabel est :

- La Loi belge du 19 mars 2013 relative à la Coopération au Développement¹ ;
- La Loi belge du 21 décembre 1998 portant création de la « Coopération Technique Belge » sous la forme d'une société de droit public² ;
- La Loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de la Coopération technique belge et définition des missions et du fonctionnement d'Enabel, Agence belge de Développement, publiée au Moniteur belge du 11 décembre 2017.

Les développements suivants constituent eux aussi un fil rouge dans le travail d'Enabel. Citons, à titre de principaux exemples :

- Sur le plan de la coopération internationale : les Objectifs de Développement Durables des Nations unies, la Déclaration de Paris sur l'harmonisation et l'alignement de l'aide ;
- Sur le plan de la lutte contre la corruption : la loi du 8 mai 2007 portant assentiment à la Convention des Nations unies contre la corruption, faite à New York le 31 octobre 2003³, ainsi que la loi du 10 février 1999 relative à la répression de la corruption transposant la Convention relative à la lutte contre la corruption de fonctionnaires étrangers dans des transactions commerciales internationales ;

¹ M.B. du 30 décembre 1998, du 17 novembre 2001, du 6 juillet 2012, du 15 janvier 2013 et du 26 mars 2013.

² M.B. du 1er juillet 1999.

³ M.B. du 18 novembre 2008.

- Sur le plan du respect des droits humains : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations unies (1948) ainsi que les 8 conventions de base de l'Organisation Internationale du Travail consacrant en particulier le droit à la liberté syndicale (C. n° 87), le droit d'organisation et de négociation collective de négociation (C. n° 98), l'interdiction du travail forcé (C. n° 29 et 105), l'interdiction de toute discrimination en matière de travail et de rémunération (C. n° 100 et 111), l'âge minimum fixé pour le travail des enfants (C. n° 138), l'interdiction des pires formes de ce travail (C. n° 182) ;
- Sur le plan du respect de l'environnement : La Convention-cadre sur les changements climatiques de Paris, le douze décembre deux mille quinze ;
- Le premier contrat de gestion entre Enabel et l'Etat fédéral belge (approuvé par l'Arrêté Royal du 17 décembre 2017, M.B. 22 décembre 2017) qui arrête les règles et les conditions spéciales relatives à l'exercice des tâches de service public par Enabel pour le compte de l'Etat belge ;
- Le Code éthique de Enabel de janvier 2019, ainsi que la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019.

1.4 Règles régissant le marché

Le marché public est régi par le droit belge, notamment :

- La Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics⁴ ;
- La Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services⁵ ;
- L'A.R. du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques⁶ ;
- L'A.R. du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics⁷ ;
- Les Circulaires du Premier Ministre en matière de marchés publics ;
- La Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 ;
- La Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;
- Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général relatif à la Protection des données, ci-après RGPD) ;
- La Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

⁴ M.B. 14 juillet 2016.

⁵ M.B. du 21 juin 2013.

⁶ M.B. 9 mai 2017.

⁷ M.B. 27 juin 2017.

Toute la réglementation belge sur les marchés publics peut être consultée sur www.publicprocurement.be, le code éthique et les politiques de Enabel mentionnées ci-dessus sur le site web de Enabel, ou <https://www.enabel.be/fr/content/lethique-enabel>.

1.5 Définitions

Dans le cadre de ce marché, il faut comprendre par :

- Le soumissionnaire : un opérateur économique qui présente une offre ;
- L'adjudicataire / fournisseur : le soumissionnaire à qui le marché est attribué ;
- Le pouvoir adjudicateur ou l'adjudicateur : Enabel, représentée par le Représentant résident d'Enabel au Burkina Faso ;
- L'offre : l'engagement du soumissionnaire d'exécuter le marché aux conditions qu'il présente ;
- Jours : A défaut d'indication dans le cahier spécial des charges et réglementation applicable, tous les jours s'entendent comme des jours calendrier ;
- Documents du marché : Cahier spécial des charges, y inclus les annexes et les documents auxquels ils se réfèrent ;
- Spécification technique : Une spécification qui figure dans un document définissant les caractéristiques requises d'un produit ou d'un service, tels que les niveaux de qualité, les niveaux de la performance environnementale et climatique, la conception pour tous les besoins, y compris l'accessibilité pour les personnes handicapées, et l'évaluation de la conformité, la propriété d'emploi, l'utilisation du produit, la sécurité ou les dimensions, y compris les prescriptions applicables au produit en ce qui concerne le nom sous lequel il est vendu, la terminologie, les symboles, les essais et méthodes d'essais, l'emballage, le marquage et l'étiquetage, les instructions d'utilisation, les processus et méthodes de production à tout stade du cycle de vie de la fourniture ou du service, ainsi que les procédures d'évaluation de la conformité ;
- Variante : un mode alternatif de conception ou d'exécution qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du soumissionnaire ;
- Option : un élément accessoire et non strictement nécessaire à l'exécution du marché, qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du soumissionnaire ;
- Inventaire : le document du marché qui fractionne les prestations en postes différents et précise pour chacun d'eux la quantité ou le mode de détermination du prix ;
- Les Règles Générales d'Exécution (RGE) : les règles se trouvant dans l'Arrêté Royal du 14 janvier 2013, établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;
- Le Cahier Spécial des Charges (CSC) : le présent document ainsi que toutes ses annexes et documents auxquels il fait référence ;
- BDA : le Bulletin des Adjudications ;
- JOUE : le Journal Officiel de l'Union européenne ;
- OCDE : l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques ;

- La pratique de corruption : toute proposition de donner ou consentir à offrir à quiconque un paiement illicite, un présent, une gratification ou une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution du marché ou à l'exécution du marché conclu avec le pouvoir adjudicateur ;
- Le litige : l'action en justice ;
- Sous-traitant au sens de la règlementation relative aux marchés publics : l'opérateur économique proposé par un soumissionnaire ou un adjudicataire pour exécuter une partie du marché ;
- Responsable de traitement au sens du RGPD : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement ;
- Sous-traitant au sens du RGPD : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement ;
- Destinataire au sens du RGPD : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui reçoit communication de données à caractère personnel, qu'il s'agisse ou non d'un tiers ;
- Donnée personnelle : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Une personne physique identifiable est une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant tel que le nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne ou à un ou plusieurs facteurs spécifiques de l'identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale de cette personne physique.

1.6 Confidentialité

1.6.1 Traitement des données à caractère personnel

L'adjudicateur s'engage à traiter les données à caractères personnel qui lui seront communiquées dans le cadre de ce la présente procédure de marché public avec le plus grand soin, conformément à la législation sur la protection des données personnelles (le Règlement général sur la protection des données, RGPD). Dans les cas où la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel contient des exigences plus strictes, l'adjudicateur agira conformément à cette législation.

1.6.2 Confidentialité

Le soumissionnaire ou l'adjudicataire et Enabel sont tenus au secret à l'égard des tiers concernant toutes les informations confidentielles obtenues dans le cadre du présent marché et ne transmettront celles-ci à des tiers qu'après accord écrit et préalable de l'autre partie. Ils ne diffuseront ces informations confidentielles que parmi les préposés concernés par la mission. Ils garantissent que ces préposés seront dûment informés de leurs obligations de confidentialité et qu'ils les respecteront.

Déclaration de confidentialité d'Enabel : Enabel est sensible à la protection de votre vie privée. Nous nous engageons à protéger et à traiter vos données à caractère personnel avec

soin, transparence et dans le strict respect de la législation en matière de protection de la vie privée⁸.

1.7 Obligations déontologiques

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques peut aboutir à l'exclusion du candidat, du soumissionnaire ou de l'adjudicataire d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, l'adjudicataire et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays bénéficiaire. Le soumissionnaire ou l'adjudicataire est tenu de respecter les normes fondamentales en matière de travail, convenues au plan international par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment les conventions sur la liberté syndicale et la négociation collective, sur l'élimination du travail forcé et obligatoire, sur l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession et sur l'abolition du travail des enfants.

Conformément à la Politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel, l'adjudicataire et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets et de la population locale en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier des principes de base et des directives repris dans cette politique.

Toute tentative d'un candidat ou d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le comité d'évaluation ou le pouvoir adjudicateur au cours de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres et des candidatures entraîne le rejet de sa candidature ou de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit à l'adjudicataire d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

L'adjudicataire du marché s'engage à fournir au pouvoir adjudicateur, à sa demande, toutes les pièces justificatives relatives aux conditions d'exécution du contrat. Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à tout contrôle, sur pièces et sur place, qu'il estimerait nécessaire pour réunir des éléments de preuve sur une présomption de frais commerciaux inhabituels. L'adjudicataire ayant payé des dépenses commerciales inhabituelles est susceptible, selon la gravité des faits observés, de voir son contrat résilié ou d'être exclu de manière permanente.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

⁸ Voir aussi : <https://www.enabel.be/fr/content/declaration-de-confidentialite-denabel>

1.8 Droit applicable et tribunaux compétents

Le marché doit être exécuté et interprété conformément au droit belge. Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché. En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire, les parties se concerteront pour trouver une solution. À défaut d'accord, les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents pour trouver une solution (voir également point 4.16 « Litiges (Art. 73) »).

2 Objet et portée du marché

2.1 Nature du marché

Marché public de fournitures.

2.2 Objet du marché

Ce marché de fournitures consiste en « Fourniture de matériel médico-technique au profit des districts sanitaires de Boromo et Déougou », conformément aux conditions du présent cahier spécial des charges.

2.3 Lots

Le marché est divisé en 03 lots formant chacun un tout indivisible. Le soumissionnaire peut introduire une offre pour un, plusieurs ou tous les lots. Une offre pour une partie d'un lot est irrecevable.

La description de chaque lot est reprise au point 5 du présent cahier spécial des charges.

Les lots sont les suivants :

- **Lot 1 :** Fourniture, livraison et installation de matériel médico technique pour opérationnaliser des laboratoires des CM de Fara et de Tchériba
- **Lot 2 :** Fourniture, livraison et installation de matériel médico technique pour renforcer la maternité et le bloc opératoire du CMA de Boromo
- **Lot 3 :** Fourniture, livraison et installation de matériel médico technique pour renforcer le CMU, les infirmeries du lycée provinciale et du centre jeune de Déougou

Le marché sera attribué lot par lot, mais le pouvoir adjudicateur choisira la solution globale la plus avantageuse.

2.4 Postes

Chaque lot de ce marché est composé des postes mentionnés au point 6.11 « Offre financière et formulaire d'offre ».

Ces postes seront groupés et forment un seul marché. Le soumissionnaire est tenu de remettre prix pour tous les postes du marché.

2.5 Durée

Le marché débute pour chacun des lots à la notification de l'attribution et prend fin à la réception définitive (voir également points 4.12.2 « Délais et clauses (Art. 116) » et 4.14 « Fin du marché (Art. 64-65, 120 et 128-135) »).

2.6 Variantes

Chaque soumissionnaire ne peut introduire qu'une seule offre. Les variantes ne sont pas admises.

2.7 Quantités

Les quantités sont mentionnées aux points 6.11 « Offre financière & formulaire d'offre » et 5 « Spécifications techniques ».

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier les quantités prévues dans l'offre de plus ou moins 100 % au moment de la passation du marché. L'augmentation ou la réduction de la valeur totale des fournitures résultant de cette modification ne peut excéder 30 % du montant de l'offre financière. Les prix unitaires de l'offre sont applicables. La détermination exacte des quantités se fera au moyen de bons de commande. Le pouvoir adjudicateur ne contracte aucune obligation d'acquérir les biens à concurrence des quantités estimées. Le fournisseur ne pourra pas invoquer le fait que les quantités données n'ont pas été atteintes pour réclamer des dommages-intérêts.

3 Procédure

3.1 Mode de passation

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'art. 42 § 1, 1^o a) de la Loi du 17 juin 2016.

3.2 Publication

Le présent cahier spécial des charges est publié sur le site web d'Enabel (www.enabel.be). Cette publication constitue une invitation à soumettre offre.

3.3 Information

L'attribution de ce marché est coordonnée par la cellule contractualisation d'Enabel au Burkina Faso. Aussi longtemps que court la procédure, tous les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les soumissionnaires (éventuels) concernant le présent marché se font exclusivement via ce service / cette personne. Il est interdit aux soumissionnaires (éventuels) d'entrer en contact avec le pouvoir adjudicateur d'une autre manière au sujet du présent marché, sauf disposition contraire dans le présent cahier spécial des charges.

Au plus tard 12 jours calendrier avant la date limite de réception des offres, les soumissionnaires peuvent poser des questions sur le cahier spécial des charges et le marché, et ce conformément à l'Art. 64 de la Loi du 17 juin 2016. Les questions doivent être adressées par écrit à :

Mme Synthia KONVOLBO
Acheteuse publique, Enabel au Burkina Faso
Synthia.konvolbo@enabel.be

Cc à :

&

M. Valérie KOUAKOU
Expert contractualisation, Enabel au Burkina Faso
valerie.kouakou@enabel.be

Il y sera répondu au fur et à mesure de leur réception. L'aperçu complet des questions posées et des réponses sera disponible au plus tard 11 jours calendrier avant la date limite de réception des offres à l'adresse susmentionnée et sur le site web d'Enabel. Jusqu'à la notification de la décision d'attribution, il ne sera donné aucune information sur l'évolution de la procédure.

Le soumissionnaire est censé introduire son offre en ayant pris connaissance et en tenant compte des clarifications / rectifications éventuelles concernant l'avis de marché ou le cahier spécial des charges qui sont publiées ou qui lui sont envoyées.

À cet effet, si le soumissionnaire a téléchargé le cahier spécial des charges, il lui est vivement conseillé de transmettre ses coordonnées au gestionnaire mentionné ci-dessus et de se renseigner sur les éventuelles modifications ou informations complémentaires. Les soumissionnaires qui ont téléchargé le cahier spécial des charges sont également invités à consulter le site web d'Enabel (<https://www.enabel.be/fr/marches-publics/>).

Le soumissionnaire est tenu de dénoncer immédiatement toute lacune, erreur ou omission dans les documents du marché qui rende impossible l'établissement de son prix ou la

comparaison des offres, au plus tard dans un délai de 12 jours avant la date limite de réception des offres.

3.4 Offre

3.4.1 Données à mentionner dans l'offre

L'offre du soumissionnaire comprendra les sections distinctes mentionnées ci-dessous (voir le point 6 « Formulaires ») :

- Le formulaire d'identification ;
- La procuration et/ou signature autorisée ;
- La déclaration d'intégrité pour les soumissionnaires ;
- La déclaration « droit d'accès » et les documents relatifs à la sélection ;
- L'offre technique ;
- Le formulaire d'offre financière.

Le soumissionnaire est tenu d'utiliser le formulaire d'offre joint en annexe. A défaut d'utiliser ce formulaire, il supporte l'entièvre responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire. L'offre et les annexes jointes au formulaire d'offre sont rédigées en français.

Le soumissionnaire peut soumettre un exemplaire des documents administratifs pour tous les lots. Une offre technique différente doit être soumise pour chaque lot.

Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire renonce automatiquement à ses conditions générales ou particulières de vente et déclare accepter toutes les conditions énumérées dans le cahier spécial des charges.

Le soumissionnaire indique clairement dans son offre quelle information est confidentielle et/ou se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux et ne peut donc pas être divulguée par le pouvoir adjudicateur.

3.4.2 Détermination des prix

Tous les prix mentionnés dans le formulaire d'offre doivent être obligatoirement HTVA et libellés en Francs CFA (XOF) arrondis à deux chiffres après la virgule.

Le présent marché est un marché à prix global, ce qui signifie que le prix global est forfaitaire et couvre l'ensemble des travaux / fournitures / services du marché. Le prix global sera, si nécessaire, calculé sur la base d'une ventilation du prix forfaitaire. Dans ce cas, un prix forfaitaire sera indiqué pour chaque poste de la ventilation détaillée. Le prix global sera calculé en additionnant les différents prix forfaitaires pour tous ces postes.

En application de l'article 37 de l'arrêté royal du 18 avril 2017, le pouvoir adjudicateur peut effectuer toutes les vérifications sur pièces comptables et tous contrôles sur place de l'exactitude des indications fournis dans le cadre de la vérification des prix.

3.4.3 Eléments inclus dans les prix

Le soumissionnaire est censé avoir inclus dans ses prix globaux tous les frais, taxes, mesures et charges quelconques inhérents à l'exécution du marché, y compris les éventuels frais de transfert des fonds, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée. Sont notamment inclus dans les prix :

- 1° les frais d'emballage, chargement, transport, transbordement, déchargement intermédiaire, assurance, dédouanement, livraison, déchargement, déballage et mise en place au lieu de livraison, à condition que les documents du marché mentionnent le lieu exact de livraison ;
- 2° les coûts relatifs à la documentation éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur ;
- 4° les coûts relatifs au montage, à l'installation et à la mise en service (le cas échéant) ;
- 5° les coûts relatifs la formation nécessaire à l'usage (le cas échéant) ;
- 6° les droits de douane et d'accise.

Tous les prix sont DDP (Delivery Duty Paid) — Incoterms 2010 Chambre de Commerce Internationale ⁹.

En cas de prolongation du contrat, les prix unitaires mentionnés dans l'offre sont applicables.

3.4.4 Période de validité des offres

Les soumissionnaires restent liés par leur offre pendant un délai de 90 jours calendrier, à compter de la date limite de réception.

3.5 Introduction des offres

Le soumissionnaire ne peut remettre qu'une seule offre par lot.

L'offre sera rédigée en **un (01) exemplaire. L'original doit être soumis en version papier**. La seconde « **copie** » doit être soumise en un ou plusieurs fichiers **PDF sur clé USB**. En cas de divergence, l'original prévaut.

L'offre y compris ses annexes, ainsi que tous les documents d'accompagnement doivent être numérotés et signés (**signature manuscrite originale**) par le soumissionnaire ou son mandataire. Il en va de même de toute surcharge, rature ou mention qui y serait apportée. Le mandataire doit faire apparaître qu'il est autorisé à engager le soumissionnaire. Si le soumissionnaire est une société / association sans personnalité juridique, constituée de personnes physiques ou morales distinctes (association momentanée), l'offre doit être signée par chacune de ces personnes.

L'original et les « copies » signés et datés seront envoyés à l'adresse ci-dessous sous enveloppe scellée portant la mention « **OFFRE** », et le numéro du cahier spécial des charges (**BFA23002-10063**).

L'offre devra être réceptionnée **avant le vendredi 18 juillet 2025 à 12h00** et transmise à :

**Mme Synthia KONVOLBO
Enabel au Burkina Faso
Quartier Zone du Bois
(Maison en face de l'entrée de la
Croix Rouge)
Ouagadougou, Burkina Faso**



⁹ <http://www.iccwbo.org/products-and-services/trade-facilitation/incoterms-2010/the-incoterms-rules>

- a) Par la poste (envoi normal ou recommandé) : Dans ce cas, le pli scellé est glissé dans une seconde enveloppe fermée.
- b) Par remise contre accusé de réception.

Le service est accessible, tous les jours ouvrables, pendant les heures de bureau : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Toutes les heures sont celles propres au fuseau horaire du pays du pouvoir adjudicateur (Burkina Faso).

Toute demande de participation ou offre doit parvenir avant la date et l'heure ultime de dépôt. Les demandes de participation ou les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées (cf. Art. 83 de l'Arrêté Royal du 18 avril 2017).

L'attention des soumissionnaires est attirée par le fait que l'accès aux bureaux de l'Agence belge de développement Enabel est sécurisé. Il est donc vivement recommandé aux soumissionnaires de prévoir un délai suffisant afin de déposer les offres avant la date et l'heure ultime de dépôt.

3.6 Modification ou retrait d'une offre déjà introduite

Afin de modifier ou de retirer une offre déjà envoyée ou introduite, une déclaration écrite est exigée, correctement signée par le soumissionnaire ou par son mandataire. L'objet et la portée des modifications doivent être mentionnés de façon précise. Le retrait doit être inconditionnel.

Le retrait peut également être communiqué via un moyen électronique, pour autant qu'il soit confirmé par lettre recommandée déposée à la poste ou contre accusé de réception au plus tard le jour avant la date limite de réception des offres.

3.7 Ouverture des offres

Les offres doivent être en possession du pouvoir adjudicateur avant la date et l'heure limites, ainsi qu'à l'adresse indiquées aux point 3.5 « Introduction des offres ». L'ouverture des offres se fera à huis clos.

3.8 Evaluation des offres

3.8.1 Motifs d'exclusion

Les motifs d'exclusion obligatoires et facultatifs sont renseignés en annexe du présent cahier spécial des charges.

Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion figurant aux articles 67 à 70 de la Loi du 17 juin 2016 et aux articles 61 à 64 de l'Arrêté Royal du 18 avril 2017 (voir point 6.3 « Déclaration 'droits d'accès' »).

Le soumissionnaire dont l'offre est la mieux classée fournira à la demande du pouvoir adjudicateur les renseignements et documents permettant de vérifier sa situation personnelle (voir point 6 « Formulaires »).

En vertu de l'Art. 70 de la Loi du 17 juin 2016, tout soumissionnaire se trouvant dans l'une des situations visées aux articles 67 ou 69 de la Loi du 17 juin 2016 peut fournir des preuves afin d'attester que les mesures qu'il a prises suffisent à démontrer sa fiabilité malgré l'existence d'un motif d'exclusion pertinent. Si ces preuves sont jugées suffisantes par le pouvoir adjudicateur, le candidat ou le soumissionnaire concerné n'est pas exclu de la procédure de passation

Le pouvoir adjudicateur peut également vérifier s'il existe des motifs d'exclusion des sous-traitants au sens des articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016.

3.8.2 Critères de sélection

En vue de la sélection qualitative des soumissionnaires et en vertu de l'Art. 65 à 74 de l'Arrêté Royal du 18 avril 2017, le soumissionnaire doit joindre à son offre un dossier de sélection contenant les informations demandées au point 6 « Formulaires » en ce qui concerne sa sa capacité technique.

Seules les offres des soumissionnaires qui satisfont aux critères de sélection sont prises en considération pour participer à la comparaison des offres sur la base des critères d'attribution repris ci-dessous, dans la mesure où ces offres sont régulières.

Un soumissionnaire peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Il doit, dans ce cas, apporter la preuve au pouvoir adjudicateur que, pour l'exécution du marché, il disposera des moyens nécessaires, notamment par la production de l'engagement de ces entités de mettre de tels moyens à la disposition du fournisseur. Dans les mêmes conditions, un groupement de soumissionnaires (association momentanée) peut faire valoir les capacités des participants au groupement ou celles d'autres entités.

3.8.3 Régularité des offres

Avant de procéder à l'évaluation et à la comparaison des offres, le pouvoir adjudicateur examine leur régularité. Les offres contenant une réserve au cahier spécial des charges, qui sont incomplètes, imprécises ou équivoques, ou qui contiennent des éléments qui ne correspondent pas à la réalité, peuvent être rejetées de la procédure. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de faire régulariser les irrégularités non substantielles dans l'offre des soumissionnaires durant les négociations.

3.8.4 Négociations

Les offres régulières ou contenant des irrégularités non substantielles seront examinées sur le plan du fond par une commission d'évaluation. Cet examen sera réalisé sur la base des critères d'attribution mentionnés ci-dessous.

Le pouvoir adjudicateur peut négocier avec le ou les soumissionnaires les offres initiales et toutes les offres ultérieures que ceux-ci ont présentées, en vue d'améliorer leur contenu. Les exigences minimales et les critères d'attribution ne font pas l'objet de négociations. En cas de négociations, les soumissionnaires seront invités à soumettre une Best And Final Offer.

Le pouvoir adjudicateur peut cependant décider de ne pas négocier. Dans ce cas, l'offre initiale vaut comme offre définitive.

Le soumissionnaire dont la Best And Final Offer est la plus avantageuse sur la base des critères d'attribution sera désigné comme adjudicataire pour le présent marché.

3.8.5 Critères d'attribution

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre régulière qu'il juge la plus avantageuse en tenant **compte du prix**.

3.8.6 Attribution du marché

Pour chaque lot, le marché sera attribué au soumissionnaire qui a remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse. Il faut néanmoins remarquer que, conformément à

l'art. 85 de la loi du 17 juin 2016, il n'existe aucune obligation pour le pouvoir adjudicateur d'attribuer le marché.

Le pouvoir adjudicateur peut soit renoncer à passer le marché, soit refaire la procédure, au besoin suivant un autre mode.

Le pouvoir adjudicateur se réserve aussi le droit de n'attribuer que certain(s) lot(s) et de décider que les autres lots feront l'objet d'un ou de plusieurs nouveaux marchés, au besoin suivant une autre procédure de passation en application de l'art. 58 §1, 3^{ème} paragraphe.

3.9 Conclusion du marché

Conformément à l'art. 95 (PNSPP) de l'Arrêté Royal du 18 avril 2017, le marché a lieu par la notification au soumissionnaire choisi de l'approbation de son offre. La notification est effectuée par les plateformes électroniques, par courrier électronique.

Le contrat intégral consiste dès lors en un marché attribué par Enabel au soumissionnaire choisi conformément à :

- La lettre portant notification de la décision d'attribution ;
- Le présent CSC et ses annexes ;
- Le cas échéant, le compte-rendu de la réunion d'information et/ou les clarifications et/ou les rectifications ;
- L'offre approuvée de l'adjudicataire et toutes ses annexes ;
- Le cas échéant, les documents éventuels ultérieurs, acceptés et signés par les deux parties.

Dans un objectif de transparence, Enabel s'engage à publier annuellement une liste des attributaires de ses marchés. Par l'introduction de son offre, l'adjudicataire du marché se déclare d'accord avec la publication du titre du contrat, la nature et l'objet du contrat, son nom et localité, ainsi que le montant du contrat.

4 Dispositions contractuelles particulières

Le présent chapitre de ce cahier spécial des charges contient les clauses particulières applicables au présent marché public par dérogation aux « Règles Générales d'Exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics » de l'Arrêté Royal du 14 janvier 2013, ou qui complètent ou précisent celui-ci. Les articles indiqués ci-dessus (entre parenthèses) renvoient aux articles des Règles Générales d'Exécution. En l'absence d'indication, les dispositions pertinentes des Règles générales d'exécution sont intégralement d'application.

Dans le présent cahier spécial des charges, il n'est pas dérogé aux articles 25-33 des Règles Générales d'Exécution (voir point 4.7 « Cautionnement (Art. 25-33) »). Cette dérogation est motivée pour laisser l'opportunité aux éventuels soumissionnaires locaux d'introduire offre.

4.1 Définitions (Art. 2)

- Fonctionnaire dirigeant : Le fonctionnaire, ou toute autre personne, chargé de la direction et du contrôle de l'exécution du marché ;
- Cautionnement : Garantie financière donnée par l'adjudicataire courant ses obligations jusqu'à l'exécution complète du marché ;
- Réception technique : Vérification par le pouvoir adjudicateur que les produits à mettre en œuvre, les travaux effectués, les fournitures à livrer ou livrées, ou les services prestés répondent aux conditions imposées par le marché ;
- Réception : Constatation par le pouvoir adjudicateur de la conformité aux règles de l'art ainsi qu'aux conditions du marché de tout ou partie des travaux, fournitures ou services exécutés par l'adjudicataire ;
- Acompte : Paiement d'une partie du marché après service fait et accepté ;
- Avance : Paiement d'une partie du marché avant service fait et accepté ;
- Avenant : convention établie entre les parties liées par le marché en cours d'exécution du marché et ayant pour objet une modification des documents qui y sont applicables ;

4.2 Correspondance avec le fournisseur (Art. 10)

Que des moyens électroniques soient utilisés ou non, les communications, les échanges et le stockage d'informations se déroulent de manière à assurer que l'intégrité et la confidentialité des données soient préservées. Le pouvoir adjudicateur peut autoriser ou imposer l'utilisation de moyens électroniques pour l'échange des pièces écrites.

4.3 Fonctionnaire dirigeant (Art. 11)

Le fonctionnaire dirigeant est M. Antoine NYAMBRE, antoine.nyambre@enabel.be, Project Manager -LASSO SANTE, Enabel au Burkina Faso, Ouagadougou, quartier Zone du Bois, Maison en face de l'entrée de la Croix Rouge

Une fois le marché conclu, le fonctionnaire dirigeant est l'interlocuteur principal du fournisseur. Toute la correspondance et toutes les questions concernant l'exécution du marché lui seront adressées, sauf mention contraire expresse dans ce cahier spécial des charges.

Le fonctionnaire dirigeant a pleine compétence pour ce qui concerne le suivi de l'exécution du marché, y compris la délivrance d'ordres de service, l'établissement de procès-verbaux et d'états des lieux, l'approbation des fournitures, des états d'avancements et des décomptes.

Ne font toutefois pas partie de sa compétence : la signature d'avenants ainsi que toute autre décision ou accord impliquant une dérogation aux clauses et conditions essentielles du marché. Pour de telles décisions, le pouvoir adjudicateur est représenté comme stipulé au point 1.2 « Pouvoir adjudicateur ».

Le fonctionnaire dirigeant n'est en aucun cas habilité à modifier les modalités (ex., délais d'exécution...) du contrat, même si l'impact financier devait être nul ou négatif. Tout engagement, modification ou accord dérogeant aux conditions stipulées dans le cahier spécial des charges et qui n'a pas été notifié par le pouvoir adjudicateur doit être considéré comme nul.

4.4 Sous-traitants (Art. 12-15)

Le fait que l'adjudicataire confie tout ou partie de ses engagements à des sous-traitants ne dégage pas sa responsabilité envers le pouvoir adjudicateur. Celui-ci ne se reconnaît aucun lien contractuel avec ces tiers.

L'adjudicataire reste, dans tous les cas, seul responsable vis-à-vis du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire ne peut sous-traiter le marché ou une partie du marché à d'autres sous-traitants que ceux proposés lors de sa soumission qu'après approbation préalable du pouvoir adjudicateur de ces sous-traitants.

4.5 Confidentialité (Art. 18)

L'adjudicataire et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

L'adjudicateur s'engage à traiter les données à caractères personnel qui lui seront communiquées en réponse à cet appel d'offre avec le plus grand soin, conformément à la législation sur la protection des données personnelles (le Règlement général sur la protection des données, RGPD).

4.6 Droits intellectuels (Art. 19-23)

Le pouvoir adjudicateur acquiert les droits de propriété intellectuelle nés, mis au point ou utilisés à l'occasion de l'exécution du marché.

4.7 Cautionnement (Art. 25-33)

4.7.1 Constitution du cautionnement

L'adjudicataire est tenu de constituer un cautionnement pour couvrir ses obligations jusqu'à l'exécution complète du marché. Le cautionnement est fixé à 5 % du montant total, hors TVA, du marché. Le montant ainsi obtenu est arrondi à la dizaine d'euro supérieure.

Le cautionnement peut être constitué conformément aux dispositions légales et réglementaires, soit en numéraire, ou en fonds publics, soit sous forme de cautionnement

collectif. Le cautionnement peut également être constitué par une garantie accordée par un établissement de crédit satisfaisant au prescrit de la législation relative au statut et au contrôle des établissements de crédit ou par une entreprise d'assurances satisfaisant au prescrit de la législation relative au contrôle des entreprises d'assurances et agréée pour la branche 15 (caution).

Le cautionnement sera, dans tous les cas, inconditionnel et régi par le droit belge. Seuls les tribunaux belges sont compétents pour statuer sur tout litige (voir « Modèle de preuve de constitution de cautionnement »).

Par dérogation à l'Art. 26, le cautionnement peut être :

- Etabli via un établissement dont le siège social se situe dans un des pays de destination des fournitures. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non la constitution du cautionnement via cet établissement. L'adjudicataire mentionnera le nom et l'adresse de cet établissement dans l'offre.
- Constitué par une déduction unique du paiement de la ou les premières factures, les paiements étant effectués par tranches.

La dérogation est motivée pour laisser l'opportunité aux éventuels soumissionnaires locaux d'introduire offre.

L'adjudicataire doit, dans les 30 jours calendrier suivant le jour de la conclusion du marché, justifier la constitution du cautionnement par lui-même ou par un tiers, de l'une des façons suivantes :

1. Lorsqu'il s'agit de numéraire, par le virement du montant au numéro de compte bpost banque de la Caisse des Dépôts et Consignations [compte bpost banque n° BE58 6792 0040 9979 (IBAN), PCHQBEBB (BIC)] ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire à celle de ladite Caisse, ci-après dénommé organisme public remplissant une fonction similaire ;
2. Lorsqu'il s'agit de fonds publics, par le dépôt de ceux-ci entre les mains du caissier de l'Etat au siège de la Banque nationale à Bruxelles ou dans l'une de ses agences en province, pour compte de la Caisse des Dépôts et Consignations, ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire ;
3. Lorsqu'il s'agit d'un cautionnement collectif, par le dépôt par une société exerçant légalement cette activité, d'un acte de caution solidaire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire ;
4. Lorsqu'il s'agit d'une garantie, par l'acte d'engagement de l'établissement de crédit ou de l'entreprise d'assurances.

Cette justification se donne, selon le cas, par la production au pouvoir adjudicateur :

1. Soit du récépissé de dépôt de la Caisse des Dépôts et Consignations ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire ;
2. Soit d'un avis de débit remis par l'établissement de crédit ou l'entreprise d'assurances ;
3. Soit de la reconnaissance de dépôt délivrée par le caissier de l'Etat ou par un organisme public remplissant une fonction similaire ;
4. Soit de l'original de l'acte de caution solidaire visé par la Caisse des Dépôts et Consignations ou par un organisme public remplissant une fonction similaire ;

5. Soit de l'original de l'acte d'engagement établi par l'établissement de crédit ou l'entreprise d'assurances accordant une garantie.

Ces documents, signés par le déposant, indiquent au profit de qui le cautionnement est constitué, son affectation précise par l'indication sommaire de l'objet du marché et de la référence des documents du marché, ainsi que le nom, le prénom et l'adresse complète de l'adjudicataire et éventuellement, du tiers qui a effectué le dépôt pour compte, avec la mention "bailleur de fonds" ou "mandataire", suivant le cas.

Le délai de 30 jours calendrier visé ci-avant est suspendu pendant la période de fermeture de l'entreprise de l'adjudicataire pour les jours de vacances annuelles payés et les jours de repos compensatoires prévus par voie réglementaire ou dans une convention collective de travail rendue obligatoire.

La preuve de la constitution du cautionnement doit être envoyée à l'adresse qui sera mentionnée dans la notification de la conclusion du marché.

4.7.2 Défaut de cautionnement (Art. 29)

Lorsque l'adjudicataire ne constitue pas le cautionnement dans les 30 jours calendrier suivant le jour de la conclusion du marché, il est mis en demeure par envoi postal ou envoi électronique. Cette mise en demeure vaut procès-verbal au sens de l'article 44, § 2 des Règles Générales d'Exécution (voir ci-dessous).

Lorsqu'il ne constitue pas le cautionnement dans un dernier délai de quinze jours prenant cours à la date d'envoi, l'adjudicateur peut :

- Soit constituer le cautionnement d'office par prélèvement sur les sommes dues pour le marché considéré. Dans ce cas, est appliquée une pénalité fixée à deux pour cent du montant initial du marché ;
- Soit appliquer une mesure d'office. En toute hypothèse, la résiliation du marché pour ce motif exclut l'application de pénalités ou d'amendes pour retard.

4.7.3 Libération du cautionnement (Art. 33)

Le cautionnement est libérable à la réception définitive, soit après la période d'un an qui commence à courir à partir de la date de réception provisoire, et dans tous les cas, au plus tard à l'expiration des 18 mois après la réception provisoire.

Le cautionnement est libérable pour moitié à la réception provisoire et pour moitié à la réception définitive, soit après la période d'un an qui commence à courir à partir de la date de réception provisoire. Dans tous les cas, la garantie est libérable au plus tard à l'expiration des 18 mois après la réception provisoire.

4.8 Conformité de l'exécution (Art. 34)

Les fournitures doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications techniques mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

4.9 Circonstances imprévisibles (Art. 38/9)

L'adjudicataire n'a droit en principe à aucune modification des conditions contractuelles pour des circonstances quelconques auxquelles le pouvoir adjudicateur est resté étranger.

Une décision de l'Etat belge de suspendre la coopération avec le pays partenaire est considérée être des circonstances imprévisibles au sens du présent article. En cas de rupture

ou de cessation des activités par l'Etat belge qui implique donc le financement de ce marché, Enabel mettra en œuvre les moyens raisonnables pour convenir d'un montant maximum d'indemnisation.

4.10 Réception technique préalable (Art. 41-42)

Les produits ne peuvent être mis en œuvre s'ils n'ont été, au préalable, réceptionnés par le fonctionnaire dirigeant ou son délégué.

Les produits qui, à un stade déterminé, ne satisfont pas aux vérifications imposées, sont déclarés ne pas se trouver en état de réception technique. A la demande de l'adjudicataire, le pouvoir adjudicateur vérifie conformément aux documents du marché si les produits présentent les qualités requises ou, à tout le moins, sont conformes aux règles de l'art et satisfont aux conditions du marché.

Lorsque le pouvoir adjudicateur constate que le produit présenté n'est pas dans les conditions requises pour être examiné, la demande de l'adjudicataire est considérée comme non avenue. Une nouvelle demande est introduite lorsque le produit se trouve prêt pour la réception.

4.11 Moyens d'action du pouvoir adjudicateur (Art. 44-51 et 123-124)

Le défaut de l'adjudicataire ne s'apprécie pas uniquement par rapport aux fournitures mêmes, mais également par rapport à l'ensemble de ses obligations.

Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit à l'adjudicataire d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

En cas d'infraction, le pouvoir adjudicateur pourra infliger l'adjudicataire une pénalité forfaitaire par infraction allant jusqu'au triple du montant obtenu par la somme des valeurs (estimées) de l'avantage offert au préposé et de l'avantage que l'adjudicataire espérait obtenir en offrant l'avantage au préposé. Le pouvoir adjudicateur jugera souverainement de l'application de cette pénalité et de sa hauteur.

Cette clause ne fait pas préjudice à l'application éventuelle des autres mesures d'office prévues au Règles Générales d'Exécution, notamment la résiliation unilatérale du marché et/ou l'exclusion des marchés du pouvoir adjudicateur pour une durée déterminée.

4.11.1 Défaut d'exécution (Art. 44)

L'adjudicataire est considéré en défaut d'exécution du marché :

- Lorsque les prestations ne sont pas exécutées dans les conditions définies par les documents du marché ;
- À tout moment, lorsque les prestations ne sont pas poursuivies de telle manière qu'elles puissent être entièrement terminées aux dates fixées ;
- Lorsqu'il ne suit pas les ordres écrits, valablement donnés par le pouvoir adjudicateur.

Tous les manquements aux clauses du marché, y compris la non-observation des ordres du pouvoir adjudicateur, sont constatés par un procès-verbal dont une copie est transmise immédiatement à l'adjudicataire par lettre.

L'adjudicataire est tenu de réparer sans délai ses manquements. Il peut faire valoir ses moyens de défense par lettre adressée au pouvoir adjudicateur dans les quinze jours suivant le jour déterminé par la date de l'envoi du procès-verbal. Son silence est considéré, après ce délai, comme une reconnaissance des faits constatés.

Les manquements constatés à sa charge rendent l'adjudicataire passible d'une ou de plusieurs des mesures prévues aux articles 45-49, 85 à 88, 123-124 et 154-155 des Règles Générales d'Exécution des marchés publics.

4.11.2 Amendes pour retard (Art. 46-123)

Les amendes pour retard sont indépendantes des pénalités prévues à l'article 45. Elles sont dues, sans mise en demeure, par la seule expiration du délai d'exécution sans intervention d'un procès-verbal et appliquées de plein droit pour la totalité des jours de retard.

Nonobstant l'application des amendes pour retard, l'adjudicataire reste garant vis-à-vis du pouvoir adjudicateur des dommages et intérêts dont celui-ci est, le cas échéant, redevable à des tiers du fait du retard dans l'exécution du marché.

4.11.3 Mesures d'office (Art. 47-124)

§ 1 Lorsque, à l'expiration du délai indiqué à l'article 44, § 2, pour faire valoir ses moyens de défense, l'adjudicataire est resté inactif ou a présenté des moyens jugés non justifiés par le pouvoir adjudicateur, celui-ci peut recourir aux mesures d'office décrites au paragraphe 2.

Le pouvoir adjudicateur peut toutefois recourir aux mesures d'office sans attendre l'expiration du délai indiqué à l'article 44, § 2, lorsqu'au préalable, l'adjudicataire a expressément reconnu les manquements constatés.

§ 2 Les mesures d'office sont

1° la résiliation unilatérale du marché. Dans ce cas, la totalité du cautionnement ou, à défaut de constitution, un montant équivalent, est acquise de plein droit au pouvoir adjudicateur à titre de dommages et intérêts forfaitaires. Cette mesure exclut l'application de toute amende du chef de retard d'exécution pour la partie résiliée ;

2° l'exécution en régie de tout ou partie du marché non exécuté ;

3° la conclusion d'un ou de plusieurs marchés pour compte avec un ou plusieurs tiers pour tout ou partie du marché restant à exécuter.

Les mesures prévues à l'alinéa 1er, 2° et 3°, sont appliquées aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant. Toutefois, les amendes et pénalités qui sont appliquées lors de l'exécution d'un marché pour compte sont à charge du nouvel adjudicataire.

4.11.4 Autres sanctions (Art. 48)

Sans préjudice des sanctions prévues dans le présent cahier spécial des charges, l'adjudicataire en défaut d'exécution peut être exclu par le pouvoir adjudicateur de ses marchés pour une période de trois ans. L'intéressé est préalablement entendu en ses moyens de défense et la décision motivée lui est notifiée.

4.12 Modalités d'exécution (Art. 115 et seq.)

4.12.1 Commandes partielles (Art. 115)

Si, pour tout ou partie des quantités à fournir, les documents du marché prévoient une ou plusieurs commandes partielles, l'exécution du marché est subordonnée à la notification de chacune de ces commandes.

4.12.2 Délais et clauses (Art. 116)

Les fournitures doivent être livrées dans un délai de **120 jours** calendrier à compter de la notification de la conclusion du marché.

4.12.3 Modalités de livraison (Art. 118)

Les fournitures seront livrées aux adresses suivantes et selon la clé de répartition sous indiquée :

- **Lot 1** : CM de Tchériba et de Fara
- **Lot 2** : Siège du district sanitaire de Boromo
- **Lot 3** : Lycée provincial de Déougou, au centre jeune de Déougou et au centre médical urbain de Déougou.

Lot 1 : Fourniture, livraison et installation de matériel médico technique pour opérationnaliser des laboratoires des CM de Fara et de Tchériba

N°	Désignation	Quantité		
		Tchériba	Fara	Total
1.	Chariot Brancard	1	1	2
2.	Fauteuil roulant	1	1	2
3.	Tabouret praticien	2	2	4
4.	Chariot de soins	1	1	2
5.	Fauteuil de prélèvement	1	1	2
6.	Haricot 30 cm	2	2	4
7.	Boîte à coton	1	1	2
8.	Lampe d'examen	2	2	4
9.	Horloge mural	1	1	2
10.	Agitateur type rotatif	1	1	2
11.	Agitateur type Vortex	1	1	2
12.	Automate d'hématologie simple	1	1	2
13.	Semi-automate de Biochimie	1	1	2
14.	Centrifugeuse électrique de paillasse + accessoires	1	1	2
15.	Microscope binoculaire	1	1	2
16.	Plaque d'opaline	1	1	2
17.	Portoir pour tubes	2	2	4
18.	Réfrigérateur / congélateur mixte (gaz / électricité/solaire)	1	1	2
19.	Rhésuscope	1	1	2
20.	Eprouvette 500 ml 5/1	2	2	4

21.	Support pipette sédiplast	1	1	2
22.	Bain marie thermostaté	1	1	2
23.	Chaîne complète d'électrophorèse	1	1	2
24.	Micropipette réglable 0 µl à 100 µl	2	2	4
25.	Micropipette réglable 100 µl à 500 µl	2	2	4
26.	Micropipette réglable 200 µl à 1000 µl	2	2	4
27.	Plateau rectangulaire moyen	2	2	4
28.	Plateau rectangulaire grand	2	2	4
29.	Cellule de MALLASSEZ	2	2	4
30.	Garrot	5	5	10
31.	Bouteille de gaz butane + Détendeur + raccord de gaz butane	1	1	2
32.	Balance de précision	1	1	2
33.	Bec Bunsen	1	1	2
34.	Etuve d'incubation	1	1	2
35.	Support bois pour entonnoirs	1	1	2
36.	Becher PYREX gradué 250 ml	1	1	2
37.	Support bois pour lames	1	1	2
38.	Mortier + pilon en porcelaine	1	1	2
39.	Tamis métallique	2	2	4
40.	Cellule de NAGEOTTES	1	1	2
41.	Distillateur d'eau	1	1	2
42.	Spatule en acier inoxydable	1	1	2
43.	Etuve de séchage	1	1	2

Lot 2 : Fourniture, livraison et installation de matériel médico technique pour renforcer la maternité et le bloc opératoire du CMA de Boromo

N°	Désignation	Quantité		
		Maternité	Bloc opératoire	Total
1.	Echographe + sonde abdomino-pelvienne + sonde vaginale + sonde cardiaque + sonde partie molle + Imprimante externe	1	0	1
2.	Oxymètre de pouls	10	0	10

3.	Extracteurs d'oxygène	2	0	2
4.	Boite de Biopsie de sein	1	0	1
5.	Boite de biopsie du col	1	0	1
6.	Chariot brancard sellerie noire	0	1	1
7.	Chariot brancard plan de couchage	0	1	1

Lot 3 : Fourniture, livraison et installation de matériel médico technique pour renforcer le CMU, les infirmeries du lycée provinciale et du centre jeune de Dédougou

Nº	Désignation	Quantité			
		CMU	Infirmerie Lycée	Infirmerie centre jeune	Total
1.	Tensiomètre	4	2	2	8
2.	Ventouse obstétricale manuelle	5	0	0	5
3.	Plateau médical	4	3	3	10
4.	Tambour médical	2	2	2	6
5.	Pèse personne médical	2	1	1	4
6.	Pingouins	10	0	0	10
7.	Table chauffante	1	0	0	1
8.	Boîtes d'accouchement	5	0	0	5
9.	Boîtes d'insertion et de retrait des implants	2	2	2	6
10.	Cocotte-minute, Autoclave manuel en forme de marmite (cocote minute) <u>24 Litres</u>	1	1	1	3
11.	Moniteur foetal mono foetus /gémellaire	1	0	0	1
12.	Frigo type banque de Sang	1	0	0	1
13.	Boite de petite chirurgie	0	2	2	4
14.	Réfrigérateur	0	1	1	2

4.12.4 Emballages (Art. 119)

Les emballages restent acquis à l'adjudicateur, sans que le fournisseur puisse prétendre à aucune indemnité de ce chef.

4.12.5 Vérification de la livraison (Art. 120)

Le fournisseur fournit exclusivement des biens qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement à la commande (en nature, quantité, qualité...) et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, à l'état de la technique, aux plus hautes exigences normales d'utilisation, de fiabilité et de longévité, et à la destination que le pouvoir adjudicateur compte en faire et que le fournisseur connaît ou devrait à tout le moins connaître.

En cas de refus entier ou partiel d'une livraison, le fournisseur est tenu de reprendre, à ses frais et risques, les produits refusés. Le pouvoir adjudicateur peut soit demander au fournisseur de fournir des marchandises conformes dans les plus brefs délais, soit résilier la commande et s'approvisionner auprès d'un autre fournisseur.

4.12.6 Responsabilité du fournisseur (Art. 122)

Le fournisseur est responsable de ses fournitures jusqu'au moment où les formalités de vérification et de notification dont il est question à l'article 120 sont effectuées, sauf si les pertes ou avaries survenant dans les dépôts du destinataire sont dues à des faits ou circonstances visés aux articles 54 et 56.

Par ailleurs, le fournisseur garantit le pouvoir adjudicateur des dommages et intérêts dont celui-ci est redevable à des tiers du fait du retard dans l'exécution du marché ou de la défaillance du fournisseur.

4.13 Conditions générales de paiement (Art. 66-72 and 127)

Le paiement du montant dû au fournisseur doit intervenir dans le délai de paiement de trente jours à compter de l'échéance du délai de vérification, et ce pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie ainsi que d'autres documents éventuellement exigés.

L'adjudicataire envoie les factures (en un seul exemplaire) et le procès-verbal de réception du marché à l'adresse suivante :

M. Antoine NYAMBRE
Project Manager – LASSO Santé
Enabel au Burkina Faso
Quartier Zone du Bois
(Maison en face de l'entrée de la Croix Rouge)
Ouagadougou, Burkina Faso

La facture mentionnera :

- « **Enabel, Agence belge de développement, société anonyme de droit public à finalité sociale, ayant son siège social à 147, rue Haute, 1000 Bruxelles (numéro d'entreprise 0264.814.354, RPM Bruxelles)** » ;
- L'intitulé du marché : « Fourniture de matériel médico-technique au profit du district sanitaire de Boromo et Dédougou » ;
- La référence du marché concerné : « **BFA23002-10063** » ;
- Le nom du fonctionnaire dirigeant : « **M. Antoine NYAMBRE** ».

La facture doit être libellée en Francs CFA HTVA. Le paiement sera effectué par virement bancaire.

4.14 Fin du marché (Art. 64-65, 120 et 128-135)

Les fournitures seront suivies de près pendant leur exécution par le fonctionnaire dirigeant (voir point 4.3 « Fonctionnaire dirigeant (Art. 11) »).

4.14.1 Réception provisoire

L'acceptation (réception provisoire) n'a lieu qu'après vérification complète par le pouvoir adjudicateur du caractère conforme des biens et services livrés (voir point 4.12.5 « Vérification de la livraison (Art. 120) »). Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de trente jours à compter de la date de livraison. Ce délai prend cours le lendemain de l'arrivée des fournitures à destination, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit en possession du bordereau ou de la facture.

La signature apposée par le pouvoir adjudicateur (un membre du personnel du pouvoir adjudicateur), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison des fournitures, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation de celui-ci.

4.14.2 Transfert de propriété (art. 132)

Le pouvoir adjudicateur devient de plein droit propriétaire des fournitures dès qu'elles sont admises en compte pour le paiement conformément au point 4.13 « Conditions générales de paiement (Art. 66-72 and 127) »).

4.14.3 Délai de garantie (art. 134)

Le délai de garantie prend cours à la date à laquelle la réception provisoire est accordée. Celui-ci est d'un an.

4.14.4 Réception définitive (Art. 135)

Outre la garantie légale contre les vices cachés, les produits sont garantis pendant < (un) 1 an à dater de leur réception provisoire. Pendant ce délai, l'adjudicataire, à ses propres frais, répare ou remplace au choix du pouvoir adjudicateur tous vices, manquements et non-conformités constatés, et tient le pouvoir adjudicateur indemne de tout dommage qui en résulte de manière directe ou indirecte, pour lui-même ou pour des tiers.

< Un nouveau délai de garantie de < (un) 1 an s'applique aux réparations et aux biens ou services fournis en remplacement. La réception définitive intervient à l'expiration du délai de garantie.

La réception définitive a lieu à l'expiration du délai de garantie. Elle est implicite lorsque la fourniture n'a pas donné lieu à réclamation pendant ce délai.

Lorsque la fourniture a donné lieu à réclamation pendant le délai de garantie, un procès-verbal de réception ou de refus de réception définitive est établi dans les quinze jours précédant l'expiration dudit délai.

4.15 Modifications du marché (Art. 37-38 et 121)

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier le contrat initial de manière unilatérale, à condition de respecter les conditions suivantes :

- 1° la portée du contrat reste inchangée ;
- 2° la valeur de la modification est limitée à 10 % du montant de passation initial.

Il ne peut toutefois être dérogé aux clauses et conditions essentielles du marché que de façon motivée, par un avenant.

4.16 Litiges (Art. 73)

Tous les litiges relatifs à l'exécution de ce marché sont exclusivement tranchés par les tribunaux compétents de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles. La langue véhiculaire est le français ou le néerlandais.

Le pouvoir adjudicateur n'est en aucun cas responsable des dommages causés à des personnes ou à des biens qui sont la conséquence directe ou indirecte des activités nécessaires à l'exécution de ce marché. L'adjudicataire garantit le pouvoir adjudicateur contre toute action en dommages et intérêts par des tiers à cet égard.

En cas de « litige », c'est-à-dire d'action en justice, la correspondance devra (également) être envoyée à l'adresse suivante :

Agence belge de développement - Enabel
Cellule juridique du service Logistique et Achats (L&A)
À l'attention de Mme Inge Janssens
Rue Haute 147, 1000 Bruxelles, Belgique

5 Spécifications techniques

5.1 Contexte et justification

Enabel, l'agence belge de coopération internationale, à travers son projet « Lasso Santé » financé par l'union Européenne, intervient dans la région de la Boucle du Mouhoun précisément dans les provinces du Mouhoun et des Balé, du Burkina Faso depuis Janvier 2024. L'objectif de l'intervention est de « contribuer à la résilience du système de santé par le renforcement de l'accessibilité, de l'adaptabilité, de l'inclusivité et de la qualité des services de santé pour les populations de la Boucle du Mouhoun » dans la région.

Le projet « Lasso santé » entend donc de façon spécifique renforcer l'accès et la qualité des services de santé, y compris de santé et droits sexuels et reproductifs, inclusifs et adaptés aux besoins spécifiques des communautés et acteurs du territoire et contribuer à rendre les services de santé plus efficaces, flexibles et efficents par des mécanismes de coordination et de gouvernance locale renforcés. Pour atteindre cet objectif, il s'avère nécessaire de renforcer le système de santé décentralisé en améliorant la qualité de l'offre de soins. Cela s'inscrit dans une logique d'équité et d'efficacité sanitaires. Ainsi donc l'opérationnalisation des laboratoires des centres médicaux de Tchériba (District de Dédougou) et de Fara (District de Boromo) et le renforcement des maternités de CMA de Boromo et du CMU de Dédougou garantira des soins de qualité, accessibles à toutes et tous, et contribuera à la réduction de la morbidité dans ces zones.

Ces termes de référence sont élaborés pour l'acquisition de matériels médico techniques au profit des structures de santé des districts sanitaires de Boromo et de Dédougou.

5.2 Objectifs et résultats attendus

L'objectif de ce marché public est de renforcer la qualité de l'offre de santé dans les districts sanitaires de Boromo et de Dédougou à travers l'acquisition de matériels médico techniques.

5.2.1 Objectifs spécifiques

- Doter les laboratoires de Tchériba (Dédougou) et Fara (Boromo) en matériels médico techniques ;
- Doter la maternité et le bloc opératoire du CMA de Boromo en matériels médico techniques ;
- Doter le CMU de Dédougou en matériels médico techniques ;
- Doter les infirmeries du Lycée provincial et du Centre Jeune de Dédougou en matériels médico techniques.

5.3 Spécifications techniques & offre technique

Le soumissionnaire joindra à son offre :

- Le formulaire d'offre technique dûment rempli.
- Les brochures et/ou la documentation relatives aux fournitures avec des photos.
- Les certificats d'origine des fournitures.
- Tout document attestant des normes de qualité élevées telles que Certificats de conformité européens (marquage CE), norme ISO, CCC, CE, UL, VDE...

Les brochures et/ou la documentation fournie doivent clairement indiquer les modèles offerts et les options incluses, s'il y a lieu, afin que les évaluateurs puissent voir l'exacte configuration. Les offres ne permettant pas d'identifier précisément les modèles et les spécifications seront rejetées par le comité d'évaluation.

L'offre doit être suffisamment claire pour permettre aux évaluateurs d'effectuer aisément une comparaison entre les spécifications demandées et les spécifications proposées.

Les brochures et/ou la documentation fournies doivent être numérotées et inclure :

- Le numéro de l'article (selon la numérotation dans le bordereau) ;
- La désignation de l'article (conformément aux désignations dans le bordereau) ;
- La marque et le modèle ;
- Les spécifications techniques proposées ;
- Les normes de qualité relatives à l'article proposé.

Les brochures et/ou la documentation fournies doivent également inclure des photos fournies par le fabricant ou le représentant du fabricant des équipements.

Les soumissionnaires transmettront, en cas de demande du pouvoir adjudicateur, les certificats d'origine des équipements.

Le manuel pour chaque équipement sera rédigé en français et livré avec chaque équipement.

Voir également point 6.12 « Spécifications techniques & offre technique ».

5.4 Livraison

Les fournitures doivent être livrées dans un délai de **90 jours calendrier** à compter de la notification de la conclusion du marché. Il inclut, le cas échéant, la période d'installation, de mise en service et de formation.

5.5 Installation et mise en services

Le fournisseur garantira l'installation et la mise en service de tous les équipements livrés, et ce en concertation avec le fonctionnaire dirigeant et ses délégués.

Les accessoires tels que batteries, câblages, attaches, dispositifs de fixation nécessaires pour la mise en services et le bon fonctionnement des équipements fournis feront également partie des équipements à prévoir par le fournisseur, et sont inclus dans les prix, ainsi que les travaux accessoires à la fourniture (scellement, réservation...) qui devront être réalisés selon les règles de l'art.

Si un appareil nécessite un outillage spécifique de montage, de réglage ou de contrôle pour les opérations de maintenance et réparation courantes, celui-ci devra obligatoirement être inclus.

Tous les équipements doivent être conformes aux règles générales de sécurité et en particulier aux normes européennes (marquage CE) ou équivalentes. Tous les équipements doivent être adaptés aux conditions d'alimentation locales (fiches et prises de courant, fréquence, tension...).

6 Formulaires

6.1 Formulaire d'identification

Nom et prénom du soumissionnaire ou dénomination de la société et forme juridique	
Nationalité du soumissionnaire et du personnel (en cas de différence)	
Domicile / Siège social	
Numéro de téléphone	
Numéro d'inscription Office National de Sécurité Sociale ou équivalent	
Numéro d'enregistrement au registre national (des entreprises) / numéro IFU	
Représenté(e) par le(s) soussigné(s) (nom, prénom et qualité)	
Personne de contact (numéro de téléphone, e-mail)	
En cas de différence : chef du projet (numéro de téléphone, e-mail)	
Numéro de compte pour les paiements Institution financière Ouvert au nom de	

Nom :

Signature :

6.2 Déclaration d'intégrité pour les soumissionnaires

Par la présente, le soumissionnaire déclare ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- Nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie et à la lutte contre la corruption repris dans le cahier spécial des charges et nous déclarons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Nous sommes de même conscients du fait que les membres du personnel de Enabel sont liés aux dispositions d'un code éthique qui précise ce qui suit : « Afin d'assurer l'impartialité des membres du personnel, il leur est interdit de solliciter, d'exiger ou d'accepter des dons, gratifications ou avantages quelconques destinés à eux-mêmes ou des tiers, que ce soit ou non dans l'exercice de leur fonction, lorsque les dons, gratifications ou avantages précités sont liés à cet exercice. Notons que ce qui importe le plus dans cette problématique est moins l'enrichissement résultant de l'acceptation de dons, gratifications ou avantages de toute nature, que la perte de l'impartialité requise du membre du personnel dans l'exercice de sa fonction. À titre personnel, les membres du personnel n'acceptent aucune gratification, aucun don ni avantage financier ou autre, pour les services rendus ».

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, nous déclarons, par ailleurs, marquer notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques peut aboutir à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.
- Le contractant du marché (adjudicataire) s'engage à fournir au pouvoir adjudicateur, à sa demande, toutes les pièces justificatives relatives aux conditions d'exécution du contrat. Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à tout contrôle, sur pièces et sur place, qu'il estimerait nécessaire pour réunir des éléments de preuve sur une présomption de frais commerciaux inhabituels.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Nom et prénom :

Date :

Signature autorisée :

6.3 Déclaration 'droits d'accès'

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une organisation criminelle ;
 - 2° corruption ;
 - 3° fraude ;
 - 4° infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ;
 - 5° blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ;
 - 6° travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ;
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal ;
 - 8° la création de sociétés offshore.

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement.

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale pour un montant de plus de 5.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales ;
3. le soumissionnaire est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
4. le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité.

Sont entre autres considérées comme telle faute professionnelle grave :

- a) une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 ;
- b) une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;
- c) une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d) le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e) lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives ;
6. des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombaient dans le cadre d'un contrat

antérieur passé avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.

Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail.

La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. des mesures restrictives ont été prises vis-à-vis du contractant dans l'objectif de mettre fin aux violations de la paix et sécurité internationales comme le terrorisme, les violations des droits de l'homme, la déstabilisation des États souverains et la prolifération d'armes de destruction massive.
8. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_générales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

Le soumissionnaire consent formellement à ce que Enabel ait accès aux documents justificatifs étayant les informations fournies dans le présent document.

Nom et prénom :

Date :

Signature autorisée :

6.4 Procuration

Le soumissionnaire doit joindre à son offre la **procuration** autorisant la personne à signer l'offre et toute la documentation correspondante ou tout document attestant que la personne qui signe est bien habilitée à le faire (statuts, mandats, acte notarié...).

En cas d'**association momentanée**, l'offre conjointe doit préciser le rôle de chaque membre de l'association. Un chef de file doit être désigné et la procuration doit être complétée en conséquence.

6.5 Enregistrement et statut juridique

Le soumissionnaire doit joindre à son offre une copie des documents¹⁰ originaux relatifs à son **enregistrement** et/ou son **statut juridique**, qui établissent son lieu d'enregistrement et/ou son siège statutaire (certificat de constitution ou d'enregistrement, etc.).

6.6 Attestation de régularité relative au paiement des cotisations sociales

Au plus tard avant l'attribution du marché, le soumissionnaire joindra à son offre une **attestation¹⁰ récente de régularité** avec ses obligations relatives au **paiement des cotisations sociales** selon les dispositions légales du pays où il est établi. Le soumissionnaire enregistré en Belgique joindra à son offre l'attestation portant sur le dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de réception des demandes de des offres.

6.7 Attestation de régularité relative au paiement des impôts et taxes

Au plus tard avant l'attribution du marché, le soumissionnaire joindra à son offre une **attestation¹⁰ récente de régularité** avec ses obligations relatives au **paiement des impôts et taxes** selon les dispositions légales du pays où il est établi.

6.8 Extrait de casier judiciaire

Au plus tard avant l'attribution du marché, le soumissionnaire joindra à son offre l'**extrait de casier judiciaire¹⁰** au nom du soumissionnaire (personne morale) ou de son représentant (personne physique) s'il n'existe pas de casier judiciaire pour les personnes morales (ex. Certificat de bonne conduite d'Interpol).

¹⁰ En cas d'association momentanée, l'attestation doit être présentée pour tous les membres de l'association.

6.9 Liste des livraisons similaires

Pour chaque lot, le soumissionnaire doit joindre à son offre la **liste des principales livraisons de nature et de complexité comparable (min. 2 pour chaque lot concerné par l'offre)** qui ont été menées à bien au cours des **5 dernières années**, en précisant le montant et les dates pertinentes¹¹, ainsi que les organismes publics ou privés pour le compte desquels elles ont été effectuées, démontrant que le soumissionnaire dispose de l'expérience suffisante pour mener à bien le marché.

Pour le lot 1 :

Le **montant total minimum cumulé des livraisons de nature et de complexité comparable** au cours des **5 dernières années** doit être **au moins égal à 30.000.000 Francs CFA**.

Pour le lot 2 :

Le **montant total minimum cumulé des livraisons de nature et de complexité comparable** au cours des **5 dernières années** doit être **au moins égal à 15.000.000 Francs CFA**.

Pour le lot 3 :

Le **montant total minimum cumulé des livraisons de nature et de complexité comparable** au cours des **5 dernières années** doit être **au moins égal à 17.000.000 Francs CFA**.

Description des principales livraisons de nature et de complexité comparable (Min.2 pour chaque lot concerné par l'offre)	Lieux de livraison	Montants concernés	Dates de réalisation au cours des 5 dernières années	Nom des organismes publics ou privés

¹¹ En cas de contrat-cadre (sans valeur contractuelle), seuls les contrats correspondant aux tâches mises en œuvre dans le cadre d'un tel contrat seront pris en considération.

6.10 Certificats de bonne exécution

Pour chacune des livraisons présentées dans le tableau ci-dessus, le soumissionnaire doit joindre les copies des certificats de bonne exécution (PV de réception) et tout document justificatif (contrats, factures, etc.) approuvé par l'entité qui a attribué le marché.

6.11 Offre financière et formulaire d'offre

Ne changez pas le formulaire d'offre. Les réserves ne sont pas autorisées. Les soumissionnaires doivent, sous peine d'irrégularité substantielle, indiquer les prix en Francs CFA et hors TVA.

En déposant son offre, le soumissionnaire déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans le cahier spécial des charges et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions. Le soumissionnaire s'engage à exécuter le présent marché conformément aux dispositions du cahier spécial des charges au prix global forfaitaire suivant, exprimés en Francs CFA et hors TVA (en chiffres) :

Lot n°1 : Fourniture, livraison et installation de matériel médico technique pour opérationnaliser des laboratoires des CM de Fara et de Tchériba

N°	Description	Qté	Prix unitaire HTVA	Prix total HTVA
1.	Chariot Brancard	2		
2.	Fauteuil roulant	2		
3.	Tabouret praticien	4		
4.	Chariot de soins	2		
5.	Fauteuil de prélèvement	2		
6.	Haricot 30 cm	4		
7.	Boîte à coton	2		
8.	Lampe d'examen	4		
9.	Horloge mural	2		
10.	Agitateur type rotatif	2		
11.	Agitateur type Vortex	2		
12.	Automate d'hématologie simple	2		
13.	Semi-automate de Biochimie	2		
14.	Centrifugeuse électrique de paillasse + accessoires	2		
15.	Microscope binoculaire	2		
16.	Plaque d'opaline	2		
17.	Portoir pour tubes	4		
18.	Réfrigérateur / congélateur mixte (gaz / électricité/solaire)	2		
19.	Rhésuscope	2		
20.	Eprouvette 500 ml 5/1	4		
21.	Support pipette sédiplast	2		
22.	Bain marie thermostaté	2		

23.	Chaîne complète d'électrophorèse	2		
24.	Micropipette réglable 0 µl à 100 µl	4		
25.	Micropipette réglable 100 µl à 500 µl	4		
26.	Micropipette réglable 200 µl à 1000 µl	4		
27.	Plateau rectangulaire moyen	4		
28.	Plateau rectangulaire grand	4		
29.	Cellule de MALLASSEZ	4		
30.	Garrot	10		
31.	Bouteille de gaz butane + Détendeur + raccord de gaz butane	2		
32.	Balance de précision	2		
33.	Bec Bunsen	2		
34.	Etuve d'incubation	2		
35.	Support bois pour entonnoirs	2		
36.	Becher PYREX gradué 250 ml	2		
37.	Support bois pour lames	2		
38.	Mortier + pilon en porcelaine	2		
39.	Tamis métallique	4		
40.	Cellule de NAGEOTTES	2		
41.	Distillateur d'eau	2		
42.	Spatule en acier inoxydable	2		
43.	Etuve de séchage	2		
44.	Frais de livraison à Boromo, Tchériba et Fara		Forfait	
Total HTVA :				

* Cf. points 3.4.2 « Détermination des prix », 3.4.3 « Eléments inclus dans les prix » et 4.13 « Conditions générales de paiement (Art. 66-72 and 127) ». Les activités mises en œuvre pour l'intervention BFA2300211 sont exonérées de TVA et autres taxes (notamment les frais de dédouanement).

Nom et prénom :

Dûment autorisé à signer au nom de :

Lieu et date :

Signature autorisée :

Lot n°2 : Fourniture, livraison et installation de matériel médico technique pour renforcer la maternité et le bloc opératoire du CMA de Boromo

N°	Description	Qté	Prix unitaire HTVA	Prix total HTVA
1.	Echographe + sonde abdomino-pelvienne + sonde vaginale + sonde cardiaque + sonde partie molle + Imprimante externe	1		
2.	Oxymètre de pouls	10		
3.	Extracteurs d'oxygène	2		
4.	Boite de Biopsie de sein	1		
5.	Boite de biopsie du col	1		
6.	Chariot brancard sellerie noire	1		
7.	Chariot brancard plan de couchage	1		
8.	Frais de livraison à Boromo		Forfait	
Total HTVA :				

* Cf. points 3.4.2 « Détermination des prix », 3.4.3 « Eléments inclus dans les prix » et 4.13 « Conditions générales de paiement (Art. 66-72 and 127) ». Les activités mises en œuvre pour l'intervention BFA2300211 sont exonérées de TVA et autres taxes (notamment les frais de dédouanement).

Nom et prénom :

Dûment autorisé à signer au nom de :

Lieu et date :

Signature autorisée :

Lot n° 3 : Fourniture, livraison et installation de matériel médico technique pour renforcer le CMU, les infirmeries du lycée provincial et du centre jeune de Déougou

N°	Description	Qté	Prix unitaire HTVA	Prix total HTVA
1.	Tensiomètre	8		
2.	Ventouse obstétricale manuelle	5		
3.	Plateau médical	10		
4.	Tambour médical	6		
5.	Pèse personne médical	4		
6.	Pingouins	10		
7.	Table chauffante	1		
8.	Boîtes d'accouchement	5		
9.	Boîtes d'insertion et de retrait des implants	6		
10.	Cocotte-minute, Autoclave manuel en forme de marmite (cocote minute) 24 Litres	3		
11.	Moniteur fœtal mono fœtus /gémellaire	1		
12.	Frigo type banque de Sang	1		
13.	Boite de petite chirurgie	4		
14.	Réfrigérateur	2		
15.	Frais de livraison à Boromo, Déougou		Forfait	
Total HTVA :				

* Cf. points 3.4.2 « Détermination des prix », 3.4.3 « Eléments inclus dans les prix » et 4.13 « Conditions générales de paiement (Art. 66-72 and 127) ». Les activités mises en œuvre pour l'intervention BFA2300211 sont exonérées de TVA et autres taxes (notamment les frais de dédouanement).

Nom et prénom :

Dûment autorisé à signer au nom de :

Lieu et date :

Signature autorisée :

6.12 Spécifications techniques & offre technique

Colonnes 1-2 à compléter par le pouvoir adjudicateur

Colonnes 3-4 à compléter par le soumissionnaire

Colonne 5 réservée au comité d'évaluation

Les soumissionnaires doivent compléter le modèle suivant :

- Colonne 2, complétée par le pouvoir adjudicateur, précise les spécifications demandées (à ne pas modifier par le soumissionnaire) ;
- Colonne 3 doit être remplie par le soumissionnaire et détailler l'offre (l'utilisation des mots « conforme » et « oui » sont à cet égard insuffisants)
- Colonne 4 permet au soumissionnaire de faire des commentaires sur son offre et de faire éventuellement des références documentaires

La brochures et/ou la documentation fournie doit clairement indiquer les modèles offerts et les options incluses, s'il y a lieu, afin que les évaluateurs puissent voir l'exacte configuration. Les offres ne permettant pas d'identifier précisément les modèles et les spécifications pourront se voir rejetées par le comité d'évaluation.

L'offre doit être suffisamment claire pour permettre aux évaluateurs d'effectuer aisément une comparaison entre les spécifications demandées et les spécifications proposées.

Les fonctionnalités des équipements proposés doivent respecter celles figurant dans les spécifications techniques. Les valeurs (longueur, capacité, diamètre, volume, etc.) doivent être considérées comme des approximations, avec une certaine latitude donnée vers le haut ou vers le bas.

Les soumissionnaires doivent joindre à leur offre :

- La **brochure et/ou la documentation** avec des **photos** fournis par le fabricant ou du représentant du fabricant des équipements ;
- Tout document justificatif attestant des **normes de qualité** élevées, telles que certificats CE, ISO, etc. ;
- Les certificats d'origine des équipements ;

Voir également point 5.3 « Spécifications techniques & offre technique ».

Lot 1 : Fourniture, livraison et installation de matériel médico technique pour opérationnaliser des laboratoires des CM de Fara et de Tchériba

1. Poste n°	2. Spécifications requises	3. Spécifications proposées	4. Notes, remarques, réf à documentation
1.	<p>Chariot Brancard</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Structure : Bâti en acier avec tubes de diamètre 30 mm et d'épaisseur 2 mm minimum ➤ Mobilité : <ul style="list-style-type: none"> • Roues : diamètre 120 mm • Sécurité : 2 roues avec frein et blocage directionnel en diagonale ➤ Confort et hygiène : <ul style="list-style-type: none"> • Revêtement : simili cuir noir, lavable • Épaisseur : 60 mm • Transparent aux rayons X ➤ Dimensions : <ul style="list-style-type: none"> • Hors-tout : L 1940 x l 600 x H 850 mm • Utiles : L 1800 x l 520 mm ➤ Accessoires inclus : Porte-sérum et barrières <p>Quantité : 02</p>		
2.	<p>Fauteuil roulant</p> <p>Le fauteuil roulant avec repose-jambes fixe AD-175/A à une structure en tiges de fer circulaires et plates. Son siège et son dossier sont faits en mousse recouvert de cuir artificiel. Le repose-jambe en aluminium est fixe. La motricité du fauteuil est assurée par des roues à jantes en fer et des pneus rembourrés. La rotation de la roue avant est possible sur un angle de 180°. Tandis qu'un assemblage de freins coordonne de façon sécuritaire les mouvements de la roue arrière. Il a l'avantage d'être chromé.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taille du siège : 53.5 cm • Largeur du siège : 42.5 cm • Dimensions externes : 33 x106 x 94 (h) cm <p>Quantité : 02</p>		

3.	<p>Tabouret praticien</p> <p>Tabouret médical permettant une position assise confortable</p> <p>Tabouret permettant une rotation à 360° et une hauteur réglable du siège :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dimensions : diamètre 450mm, hauteur 510-650mm (réglable à partir d'un vérin à gaz sous le siège) • Structure chromée avec assise en mousse PU sur un piétement à 5 branches monté sur roues. • Dossier • Siège rembourré et recouvert d'une housse en cuirette <p>Quantité : 04</p>		
4.	<p>Chariot de soins : GUERIDON INOX à 2 PLATEAUX + GALERIE</p> <p>Dimensions : 60 x 40 cm</p> <p>Construit en tube rond d'Acier Inoxydable.</p> <p>Plateaux en Inox.</p> <p>Galeries amovibles.</p> <p>Roues Caoutchouc silencieuses avec Diamètre : 75mm avec 2 freins</p> <p>Quantité : 02</p>		
5.	<p>Fauteuil de prélèvement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sellerie en forme confortable sur mousse épaisseur 80 mm, largeur 550 mm, classe ininflammable classé M1, 20 coloris au choix • Équipé d'une paire de gouttières prise de sang réglables en toutes positions par systèmes mécaniques sécurisés et indexables • Position de Trendelenburg (-7°) • Piétement en acier revêtement peinture époxy, 16 coloris au choix • La jambière peut être mise en position verticale 		

	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité de charge : 130 kg en dynamique • Nombreuses options sur demande : étriers, étaux, appuis-jambes, repose-tête avec housse, tête 1/2 lune, poignée, plateau inox, synchronisation des réglages de dossier et jambière, roulettes. • Coloris par défaut : - piétement : beige - sellerie : vert foncé • Fauteuil de prélèvement à hauteur fixe, 500 mm • Réglage du dossier en toutes positions par un vérin à gaz • Réglage de la jambière en toutes positions par un système mécanique autobloquant <p>Quantité : 02</p>		
6.	<p>Haricot 30 cm</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cuvette réniforme en acier inox, • Bords francs ou roulés • 30 cm environ <p>Quantité : 04</p>		
7.	<p>Boîte à coton</p> <p>Boîte entièrement en acier inox épaisseur 18/10, avec couvercle à charnière, capacité 1 litre, dimensions approximatives diamètre 120 mm et hauteur 120 mm</p> <p>Quantité : 02</p>		
8.	<p>Lampe d'examen</p> <p>Lampe d'examen LED sur pied mobile</p> <p>Intensité lumineuse : 78 000 lux à 30 cm/ 20 000 lux à 100 cm</p> <p>Diamètre de la tête de lampe = 89 mm</p> <p>Diamètre du spot lumineux 90 mm à 30 cm 200 mm à 100 cm</p> <p>Source lumineuse 7 ampoules LED avec PCB et lentille en aluminium</p> <p>Température de couleur 4800K-5500K</p>		

	<p>100-260V 50 / 60MHz – 10 W Classe de protection Classe II</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structure tube rond en Acier Inoxydable (135 cm) • Bras flexible et orientable de 62 cm • Base en plastique à 5 branches avec roulettes avec freins • Hauteur totale (pied inclus) : 190 cm • Transformateur sur la tige pour régler l'intensité • Interrupteur on/off sur la tête <p>Quantité : 04</p>		
9.	<p>Horloge murale Diamètre de 60 cm pour une lisibilité jusqu'à 40 m. Elle est constituée d'une lunette en ABS blanc et un verre minéral. Elle fonctionne avec une pile AA. A livrer avec la pile et avec une pile de rechange</p> <p>Quantité : 02</p>		
10.	<p>Agitateur type rotatif Gamme de vitesse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De 2 à 40 tr/mn <p>Régulation de vitesse : Numérique Minuterie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De 1 à 999 minutes <p>Dimensions (L x P x H) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 200 x 270 x 230 mm <p>Poids net : 3,2 kg Alimentation électrique : 230 V, 50 Hz, 50 W</p> <p>Quantité : 02</p>		
11.	<p>Agitateur type Vortex Vitesse variable de 0 à 2500 r.p.m. ; Système de fixation des accessoires par simple clip, étudié pour une très grande sécurité.</p> <p>Boîtier robuste en fonte. Classe de protection IP21.</p>		

	<p>Base en acier et pieds en silicone spécifiquement réalisés pour l'obtention d'une grande stabilité et une excellente absorption des vibrations.</p> <p>Roue excentrique à roulement à billes.</p> <p>Voltage [V] 220 – 230. Fréquence [Hz] 50. Puissance [W] 60.</p> <p>Mouvement d'agitation.</p> <p>Orbital.</p> <p>Diamètre orbital d'agitation [mm] 4 mm.</p> <p>Puissance du moteur absorbée [W] 58.</p> <p>Puissance du moteur débitée [W] 10.</p> <p>Temps de fonctionnement admissible 100 %. Régulation de la vitesse 0 à 2500. Type de fonctionnement en continu / au contact. Dimensions de l'appareil [mm] (L x h x d) 127 x 130 x 160. Poids [Kg] 3,5</p> <p>Température d'utilisation [°C] 5 – 40. Humidité relative max. 80 %.</p> <p>Classe de protection DIN EN60529 IP 21.</p> <p>Quantité : 02</p>		
12.	<p>Automate d'hématologie simple + Imprimante externe</p> <p>Fonctions</p> <p>C'est un appareil d'analyse automatique d'hématologie compact, puissant, très complet, abordable, et analyse jusqu'à 3 sous populations avec 18 paramètres.</p> <p>Caractéristiques techniques</p> <p>Principes : Méthode par impédance pour le comptage des WBC, RBC Réactif non cyanuré pour le test d'hémoglobine</p> <p>Paramètres : 19 paramètres : Histogrammes WBC, Lymph#, Mid#, Gran#, Lymph%, Mid%, Gran%, RBC, HGB, HCT, MCV, MCH, MCHC, RDW-CV, RDW-SD, PLT, MPV, PDW, PCT 3 pour WBC, RBC et PLT</p> <p>Réactif : DILUANT M-30D, LYSE M-30CFL, NETTOYANT SONDE</p>		

<p>Volume d'échantillon :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mode pré-dilué : 20µL • Mode sang total : 9µL <p>Débit : 40 échantillons par heure</p> <p>Affichage : Écran tactile TFT 8,4 pouces</p> <p>Multi-langue : Chinois, anglais, espagnol, portugais, russe, français, indonésien Bahasa</p> <p>Capacité de stockage de données : Jusqu'à 200,000 résultats, y compris les informations numériques et graphiques</p> <p>Communication : Le port LAN prend en charge le protocole HL7 prend en charge le LIS bidirectionnel</p> <p>Interface : 4 ports USB (pour imprimante externe, mise à niveau logicielle, lecteur de code à barres, adaptateur WIFI, clavier et souris), port LAN (1)</p> <p>Impression : Enregistreur thermique, papier de 50 mm de large, imprimante externe avec différentes formes d'impressions en option</p> <p>Environnement d'exploitation :</p> <p>Température : 10°C~40°C</p> <p>Humidité : 10%~90%</p> <p>Pression de l'air : 70kPa-106kPa</p> <p>Alimentation requise : 100V-240V ≤ 300VA - 50Hz/60Hz</p> <p>Dimensions : Profondeur (410 mm) x largeur (300 mm) x hauteur (400 mm)</p> <p>Poids : ≤ 20Kg</p> <p>Documentation à fournir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manuel d'utilisation en français. • Manuel de maintenance en français. <p>briefing et mise en service du matériel</p> <p>Livré complet avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manuel d'utilisation et d'entretien 			
--	--	--	--

<ul style="list-style-type: none"> • 01 onduleur online double conversion 03 KVA alimentation monophasé • 02 paquets de reactifs de démarrage • DILUANT JXK-203 20 L. • LYSE JXK-204 500 ML • RINCER JXK-205 5L*2/20L • NETTOYANT EZ JXK-206 100 ML • NETTOYANT POUR SONDE JXK-220 50 ML • 01 kit de Contrôles d'hématologie B30 • 01 kit de calibrant d'hématologie sc-cal plus pour pour étalonnage sang total • Décapant – 1L <p>Caractéristiques imprimante</p> <p>Type : Imprimante laser monochrome (noir et blanc).</p> <p>Vitesse d'impression : Jusqu'à 38 ppm (pages par minute).</p> <p>Résolution : Jusqu'à 1200 x 1200 ppp</p> <p>Mémoire : 128 Mo (extensible via slot mémoire).</p> <p>Connectivité : Réseau, USB</p> <p>Taille du papier : A4, A5, A6, B5, Lettre, Légal, Executive, etc. Bac standard : 250 feuilles + bac d'alimentation manuelle : 50 feuilles.</p> <p>Fonctionnalités avancées</p> <p>Recto-verso automatique (Duplex) : Oui (intégré).</p> <p>Traitement des travaux : Processeur : 600 MHz. / PCL 6, PCL 5c, PostScript 3 (émulation).</p> <p>Sécurité : HP Secure Boot + Firmware Whitelisting (protection contre les modifications malveillantes).</p> <p>Consommables : Cartouche toner : HP 83A (~2 500 pages en standard, ~5 000 pages en haute capacité). / Drum : HP 83X (~15 000 pages).</p> <p>Compatibilité et logiciels</p> <p>Systèmes d'exploitation : Windows, macOS, Linux, Android/iOS (via HP Smart App).</p>			
---	--	--	--

	<p>Applications mobiles : HP Smart App (impression mobile, suivi des consommables).</p> <p>Dimensions et poids</p> <p>Dimensions (L x P x H) : 365 x 258 x 267 mm.</p> <p>Poids : 10,4 kg.</p> <p>Autres spécificités</p> <p>Bruit : 53 dB en fonctionnement.</p> <p>Garantie : 1 an</p> <p>Consommation électrique : Veille : 1,1 W, EcoMode : 0,9 W.</p> <p>NB : A livrer avec une cartouche d'encre et une cartouche de recharge.</p> <p>Quantité : 02</p>		
13.	<p>Semi-automate de Biochimie + Imprimante externe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthode de mesure : Point final, cinétique, taux initiaux • Calibration linéaire et non linéaire. • 8 Filtres standards et 1 position libre. • Économiseur de Lampe. • Mémoire pour 48 programmes d'analyse, et possibilité de stocker 3000 résultats d'échantillons. • Programmation jusqu'à 200 tests. • Système d'aspiration et cuvette • Affichage de la réaction dans la cuve • Large écran LCD tactile • Contrôle par microprocesseur • Utilisation facile • Protection de puissance perdue. <p>Documentation à fournir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manuel d'utilisation en français. • Manuel de maintenance en français. <p>briefing et mise en service du matériel</p>		

	<p>Livraison</p> <p>L'équipement sera livré complet en état de bon fonctionnement sur le site d'exploitation avec les accessoires : 8 cuvettes en verre/quartz, Kit de pipettes (pipette manuelle ou seringue pour échantillons), Adaptateur d'aspiration (pour le système de cuvette), Rouleau de papier thermique (pour l'imprimante intégrée), Câble d'alimentation (avec prise adaptée), Solution de nettoyage (pour cuvettes et système d'aspiration), Lampe de rechange (halogène/tungstène), Filtres optiques de secours.</p> <p>Caractéristiques imprimante</p> <p>Type : Imprimante laser monochrome (noir et blanc).</p> <p>Vitesse d'impression : Jusqu'à 38 ppm (pages par minute).</p> <p>Résolution : Jusqu'à 1200 x 1200 ppp</p> <p>Mémoire : 128 Mo (extensible via slot mémoire).</p> <p>Connectivité : Réseau, USB</p> <p>Taille du papier : A4, A5, A6, B5, Lettre, Légal, Executive, etc. Bac standard : 250 feuilles + bac d'alimentation manuelle : 50 feuilles.</p> <p>Fonctionnalités avancées</p> <p>Recto-verso automatique (Duplex) : Oui (intégré).</p> <p>Traitement des travaux : Processeur : 600 MHz. / PCL 6, PCL 5c, PostScript 3 (émulation).</p> <p>Sécurité : HP Secure Boot + Firmware Whitelisting (protection contre les modifications malveillantes).</p> <p>Consommables : Cartouche toner : HP 83A (~2 500 pages en standard, ~5 000 pages en haute capacité). / Drum : HP 83X (~15 000 pages).</p> <p>Compatibilité et logiciels</p> <p>Systèmes d'exploitation : Windows, macOS, Linux, Android/iOS (via HP Smart App).</p> <p>Applications mobiles : HP Smart App (impression mobile, suivi des consommables).</p> <p>Dimensions et poids</p>		
--	--	--	--

	<p>Dimensions (L x P x H) : 365 x 258 x 267 mm. Poids : 10,4 kg.</p> <p>Autres spécificités</p> <p>Bruit : 53 dB en fonctionnement. Garantie : 1 an Consommation électrique : Veille : 1,1 W, EcoMode : 0,9 W.</p> <p>NB : A livrer avec une cartouche d'encre et une cartouche de recharge.</p> <p>Quantité : 02</p>		
14.	<p>Centrifugeuse électrique de paillasse + accessoires</p> <p>Vitesse maximale : 5.000 tr/mn. FCR maximale : 2.822 xg. Capacité maximale : 12x15 ml. Système de contrôle Microprocesseur programmable. Gamme de vitesses : 1.000 - 5.000 tr/mn. Vitesses, pas : 10 tr/mn. Minuterie : 1 - 99 min. Minuterie, pas : 1 minute. Alimentation : 230 V, 50/60 Hz. Poids net/brut : 12 / 15 kg. Dimensions externes (LxPxH) : 274x355x251 mm. Dimensions emballé (LxPxH) : 350x420x460 mm.</p> <p>Quantité : 02</p>		
15.	<p>Microscope binoculaire</p> <p>Fonction : instrument optique utilisé pour l'observation des échantillons dans les laboratoires.</p> <p>Avec Statif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éclairage : Eclairage de Koehler variable • Tubes : Tube standard angle d'observation 30° FOV 22 • Ergomodules : 60 mm <p>Utilisation</p>		

	<ul style="list-style-type: none"> • Mise au point : mise au point à 2 ou 3 vitesses (Boutons de mise au point réglables en hauteur) • Revolver : Revolver à objectifs sextuple automatisé avec mode « Toggle » • Objectif : 4x, 10x, 40x synchronisés en luminosité • Platine : Platine tournante <p>Axe de diascopie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Source lumineuse : Halogène • Filtre : Chargeur de filtres pour 3 filtres • Condenseur : Condenseur standard CL/PH à codes de couleur (2,5x-100x) • Méthodes : BF, DF, PH, POL CIT <p>Alimentation électrique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Type d'alimentation : Intégrée • Tension : Ajustement auto 90 - 250 V • Fréquence : 50 Hz +/- 5% • Consommation en microscopie : 30 W (stabilisé) <p>Documentation à fournir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manuel d'utilisation en français • Manuel de maintenance en français, <p>LIVRAISON</p> <p>L'équipement sera livré complet en état de bon fonctionnement sur le site d'exploitation avec les accessoires et pièces de rechange additionnelle suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 01 Objectif 4x • 01 Objectif 10x • 01 Objectif 40x • 01 Objectif 100x • 02 ampoules 30w/12V • 01 housse de protection • 01 flacon d'huile d'immersion <p>Quantité : 02</p>		
16.	Plaque d'opaline		

	<p>Plaque opaline ou en plastique en polystyrène 30cmx15cm (ou de dimension plus grande)</p> <p>Quantité : 02</p>		
17.	<p>Portoir pour tubes</p> <p>Portoir pour 40 tubes de 10 ou 20 ml</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dimension (Long. x Larg. x Haut.) : 420 x 360 x 260 mm • Matière de la glacière : Polyuréthane • Dimensions du portoir (Long. x Larg. x Haut.) : 250 x 150 x 120 mm • Livré monté et prêt à l'emploi avec son mode d'utilisation <p>Quantité : 04</p>		
18.	<p>Réfrigérateur / congélateur mixte (gaz / électricité/solaire)</p> <p>Capacité totale : 224 litres ;</p> <p>Capacité réfrigérateur : 177 litres ;</p> <p>Capacité congélateur : 47 litres ;</p> <p>Température ambiante maximum : +43°C,</p> <p>Performance de refroidissement, à température ambiante maximale : Section réfrigérateur : 0- +6°C,</p> <p>Compartiment congélateur : -14°C.</p> <p>Alimentation / Consommation : Pression d'admission du Propane : 30 (37 UK/50-A.D. B) mbar ;</p> <p>Tension standard, 50/60Hz : 230 ;</p> <p>VCA en option : 240 ou 120 ;</p> <p>Alimentation max. : 300 watts ;</p> <p>Consommation de gaz/24 heures : 490 grammes ;</p> <p>Consommation électrique/24 heures : 3.9 KW ;</p> <p>CARACTERISTIQUES : Thermostat électrique : oui ;</p> <p>Thermostat au gaz : oui ;</p> <p>Décongélation, opération électrique : oui ;</p>		

	<p>Allumage piézo : oui ; Verrouillage de l'alimentation carburant : oui ; Charnières portes réversibles : oui ; Eclairage intérieur (alimentation par batterie) : oui ; Dimensions : Hauteur hors tout : 1 613 mm, Largeur hors tout : 592 mm, Profondeur hors tout : 623 mm, Poids net : 76 kg.</p> <p>Quantité : 02</p>		
19.	<p>Rhésuscope</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 plaques de lecture en opaline blanche 315 x 165 mm. • - Ces 3 plaques offrent 3 surfaces de travail renouvelables successivement par simple retournement. • - Elles sont facilement amovibles, et permettent d'effectuer chacune 80 à 100 agglutinations. • - Chauffage et éclairage sont assurés par 2 lampes électriques spéciales de 25W chacune. • - Température d'ambiance : 45°C. • - Extraction et changement rapide des plaques par coulissemement dans des rainure. • - Structure métallique protégée par une peinture blanche émaillée au four. • - Alimentation : 220V / 50 Hz. • - Dimensions : 415 x 180 X 235 (h) mm. • - Poids : 3 kg. • Colisage : (en cm) : 45*30*30. Le poids du colis est de 5 kg. <p>Quantité : 02</p>		
20.	<p>Eprouvette 500 ml 5/1 Eprouvette 500 ml 5/1 en PVC</p> <p>Quantité : 04</p>		
21.	<p>Support pipette sédiplast Matière : Plastique</p>		

	<p>Dimensions (en mm) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Longueur : $186,5 \pm 0,5$ • Largeur : $44 \pm 0,5$ • Hauteur : $42,5 \pm 0,5$ • Diamètre des trous : $12,5/9,5 \pm 0,5$ <p>Capacité : 10 postes</p> <p>Compatibilité : Système Sediplast®</p> <p>Niveau de stérilité : Non stérile</p> <p>Présence de latex : Non</p> <p>Radioactif : Non</p> <p>Quantité : 02</p>		
22.	<p>Bain marie thermostaté</p> <p>Fonction : Appareil utilisé au laboratoire d'analyse pour une manipulation des échantillons de prélèvements à des températures de travail croissantes. Il a un mouvement à agitation orbitale, avec séparation de refroidissement intégré.</p> <p>Caractéristiques techniques</p> <p>Le boîtier extérieur sera en tôle acier-inox zinkée et avec revêtement électrostatique d'époxy par poudre. L'appareil devra posséder une sécurité de surchauffe électronique et électromécanique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécurité électronique : $+ 4$ °C au-dessus de la consigne • Sécurité électromécanique : doit déclencher à partir de 130 °C ; • Plage de température : température ambiante $+ 5$ °à $+ 80$ °C • Précision de : $\pm 0,5$ °C • Constance de température : $\pm 0,1$ °C dans le temps • Amplitude de secouage : 14 mm • Volume utile en dimensions (L x P x H) : 450 x 300 x 160 mm • Volume utile en litres : env. 20 litres 		

	<ul style="list-style-type: none"> • Hauteur utile du bain : (couvercle inclus) : 190 mm • Fréquence de secouage : de 10 - 250 min⁻¹ <p>Alimentation électrique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tension : 230 V ±10% • Fréquence : 50 Hz ±5% • Puissance : ≤ 1500 W <p>Livré avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Support pour plaques à microtitration en acier inox, conception surélevée pour accepter jusqu'à six plaques • Support pour tubes à essais en acier inox avec deux poignées hors de l'eau permettant à l'utilisateur de le placer ou de le sortir aisément. • Support pour tubes 50 ml avec 7 perforations de chacune Ø 31 mm • Support pour tubes 15 ml avec 19 perforations de chacune Ø 17 mm <p>Documentation à fournir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manuel d'utilisation en français • Manuel de maintenance en français, <p>Quantité : 02</p>		
23.	<p>Chaîne complète d'électrophorèse</p> <p>Système d'électrophorèse couplé à un Trans illuminateur pour suivre la migration en temps réel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gels de taille 10,5 x 10 cm ou 10,5 x 6 cm (12 ou 22 puits) • Trans illuminateur à LED bleu 465 nm et un filtre ambré, sans danger pour l'échantillon et l'utilisateur • Pour visualiser les colorants verts tels que le Midori Green, le Gel Green et l'EmeraldDye • Fourni avec une chambre noire pour la prise de photo avec un smartphone 		

	<ul style="list-style-type: none"> • Disponible avec un générateur à tension réglable (35,5 ou 100 V) et timer (jusqu'à 99 minutes) (référence 062876) • Livré avec : • Cuve et couvercle • Deux plateaux (10,5 x 6 cm et 10,5 x 10 cm) • Deux peignes double face 12 et 22 dents • Trans illuminateur à LED bleu 590 nm avec un filtre ambré • Chambre noire compatible avec smartphone <p>Dimensions brutes 36,5 x 28,5 x 22,5 cm Quantité : 02</p>		
24.	<p>Micropipette réglable 0 µl à 100 µl</p> <p>Volume ajustable : 0 à 100 µL</p> <p>Précision : ± 1,0 % à 2,0 % (selon le modèle et le fabricant)</p> <p>Reproductibilité : ± 0,5 % à 1,0 % (selon le modèle et le fabricant)</p> <p>Type de pipette : Pipette monocanal</p> <p>Cône de pipette : Adapté pour embouts jetables (tip) de 0,1 à 10 µL ou 10 à 100 µL</p> <p>Matériau : Corps en plastique résistant ou métal léger</p> <p>Système de réglage : Molette de réglage précise avec affichage numérique</p> <p>Système d'éjection : Mécanisme d'éjection des embouts à une main</p> <p>Autoclavable : Partie inférieure autoclavable (embout et cône) à 121 °C</p> <p>Quantité : 04</p>		
25.	<p>Micropipette réglable 100 µl à 500 µl</p> <p>Volume ajustable : 100 à 500 µL</p> <p>Précision : ± 1,0 % à 2,0 % (selon le modèle et le fabricant)</p>		

	<p>Reproductibilité : $\pm 0,5\%$ à $1,0\%$ (selon le modèle et le fabricant)</p> <p>Type de pipette : Pipette monocanal</p> <p>Cône de pipette : Adapté pour embouts jetables (tip) de $0,1$ à $10 \mu\text{L}$ ou 10 à $100 \mu\text{L}$</p> <p>Matériau : Corps en plastique résistant ou métal léger</p> <p>Système de réglage : Molette de réglage précise avec affichage numérique</p> <p>Système d'éjection : Mécanisme d'éjection des embouts à une main</p> <p>Autoclavable : Partie inférieure autoclavable (embout et cône) à 121°C</p> <p>Quantité : 04</p>		
26.	<p>Micropipette réglable 200 μl à 1000 μl</p> <p>Volume ajustable : 200 à $1000 \mu\text{L}$</p> <p>Précision : $\pm 1,0\%$ à $2,0\%$ (selon le modèle et le fabricant)</p> <p>Reproductibilité : $\pm 0,5\%$ à $1,0\%$ (selon le modèle et le fabricant)</p> <p>Type de pipette : Pipette monocanal</p> <p>Cône de pipette : Adapté pour embouts jetables (tip) de $0,1$ à $10 \mu\text{L}$ ou 10 à $100 \mu\text{L}$</p> <p>Matériau : Corps en plastique résistant ou métal léger</p> <p>Système de réglage : Molette de réglage précise avec affichage numérique</p> <p>Système d'éjection : Mécanisme d'éjection des embouts à une main</p> <p>Autoclavable : Partie inférieure autoclavable (embout et cône) à 121°C</p> <p>Quantité : 04</p>		
27.	<p>Plateau rectangulaire moyen</p> <p>Plateaux rectangulaires en inox 18/10.</p> <p>Avec bords arrondis pour plus d'hygiène.</p> <p>Moyen (Lxlxh) : $260 \times 180 \times 30 \text{ mm}$,</p>		

	Quantité : 04		
28.	<p>Plateau rectangulaire grand Plateaux rectangulaires en inox 18/10. Avec bords arrondis pour plus d'hygiène. Grand (Lxlxh) :300x220x30 mm Quantité : 04</p>		
29.	<p>Cellule de MALLASSEZ Cellule de Malassez à double quadrillage, qualité standard</p> <ul style="list-style-type: none"> Cellule à numération de Malassez en verre réutilisable <p>Application</p> <ul style="list-style-type: none"> Numération des érythrocytes, leucocytes et thrombocytes <p>Caractéristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Dimension de la grille : 2 x 2,5mm Profondeur de la grille : $0,2 \pm 0,002$mm Volume de la grille : 1μl Surface du plus petit carrée : 0,0025mm². Dimensions de la cellule (en mm) : 26x32 Livrée dans un coffret en plastique individuel <p>Quadrillage :</p> <ul style="list-style-type: none"> Superficie totale : 5 mm² (dimensions 2 x 2,5 mm) 100 rectangles de 0,20 x 0,25 mm <p>Se composant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> 25 champs divisés en 20 carrés de 0,05 x 0,05 mm - superficie 0,0025 mm² chacun 25 champs divisés en 5 rectangles de 0,20 x 0,05 mm - superficie 0,01 mm² chacun 25 champs divisés en 4 rectangles de 0,25 x 0,05 mm - superficie 0,0125 mm² chacun 25 champs sans division de 0,20 x 0,25 mm - superficie 0,05 mm² chacun 		

	Quantité : 04		
30.	<p>Garrot Garrot à clip clipcomed adulte Dimensions : Longueur : 48 cm Largeur 2.5cm Sans latex Quantité : 10</p>		
31.	<p>Bouteille de gaz butane + Détendeur + raccord de gaz butane Bouteille de gaz butane + Détendeur + raccord de gaz butane 12 Kg Quantité : 02</p>		
32.	<p>Balance de précision Balance de précision, Modèle BCE60 La balance de précision modèle BCE60 étant La nouvelle gamme de balances pour laboratoire. Design modern, ligne ergonomique et matériel de haute qualité ; cette balance peut trouver emploi dans les laboratoires professionnels, les Ecoles techniques, les Universités, les Instituts de Recherche et de l'Industrie. Spécifications techniques <ul style="list-style-type: none"> • Poids de calibration inclus. • Fonction TARE AUTOMATIQUE sur toutes les portées • Ecran LCD retro-illumine. • Fonction de mesure partielle pour un choix rapide des unités de mesure : g, ct, oz, lb, dwt, GN, tl, etc... • Interface RS 232 • Protection antichoc de toutes les parties électroniques </p>		

	<ul style="list-style-type: none"> • Alimentation CA 9V / 800 mA avec alimentation externe de 110-220 Vac et batterie interne rechargeable • Température de travail : +10 + 30°C • Prédisposition du poids au-dessus de la balance. • Dispose d'un plateau rond pour les modèles au milligramme (0.001g). • Dimensions : 250(L) x 150(L) x 80(H) • Poids net : 1.5 kg • Mode d'emploi <p>Quantité : 02</p>		
33.	<p>Bec Bunsen</p> <p>Bec BUNSEN simple gaz butane/propane, diam. 11mm</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sans régulateur de gaz. • Avec régulateur d'air, nickelé. • Diamètre extérieur du tube : 11 mm. • Hauteur totale : 130 mm. • Pour gaz butane/propane <p>Quantité : 02</p>		
34.	<p>Etuve d'incubation</p> <p>Etuve universelle d'air forcé et affichage numérique 20 à 300°C</p> <p>Memmert UF160 ou équivalent</p> <p>Fonction : appareil utilisé pour séchage, chauffage, étuvage, vieillissement, cuisson, test et durcissement de précision dans les domaines de la recherche, de la science, de l'industrie et de l'assurance qualité.</p> <p>Spécifications techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité (métrique) : ≥ 161 L • Plage de réglage : 20°C à 300°C • Matériau : Acier inoxydable • Type de bouchon : Câble secteur avec fiche (type allemand) 		

<ul style="list-style-type: none"> • Matériau de l'étagère : Acier inoxydable • Stabilité de la température : Jusqu'à 99,9°C : 0,1 / à partir de 100°C : 0,5 • Matériau de la cuve : Acier inoxydable (304/1,4301) • Type de convection : Circulation d'air forcé • Affichage : 1 écran couleur TFT haute définition (SingleDISPLAY) • Isolation : Porte en acier inoxydable entièrement isolée avec verrouillage à 2 points (verrouillage de porte à compression) • Charge max. de support : ≥ 20 kg • Nombre d'étagères : ≥ 8 • Fonctions de sécurité : Régulation de la température, système d'autodiagnostic • Minuteur : Compteur à rebours numérique avec réglage du temps cible, • Plage de réglage minuteur : de 1 minute à 99 jours • Dimensions (P x l x H) intérieures : $\geq 400 \times 560 \times 720$ mm • Type de contrôleur : Single DISPLAY. Contrôleur de microprocesseur PID numérique multifonctionnel adaptatif <p>Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Température de fonctionnement : +18 °C à +30 °C • Hygrométrie relative : 20 % à 80 %, sans condensation <p>Alimentation électrique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plage de tension secteur : de 220 Volts à 230 Volts AC • Fréquence du secteur : 50 Hz • Puissance absorbée : $\leq 3,2$ kW <p>Documents à livrer avec</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manuel d'utilisation • Manuel technique <p>Quantité : 02</p>		
--	--	--

35.	<p>Support bois pour entonnoirs</p> <p>Support en bois composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'une base rectangulaire • et d'une tige sur laquelle coulisse un support mobile pour 2 entonnoirs. • Une vis en plastique permet de bloquer le support à la hauteur désirée. • avec une conception à deux trous, • la structure stable de ce support d'entonnoir empêche le glissement de l'instrument, ainsi la sécurité pendant les expériences sur le support de condenseur à pince pour flacon. <p>Matériau : support pour flacons en bois</p> <p>Taille : 31,00x25,00x7,50 cm/12,18x9,82x2 support.</p> <p>Couleur : couvercles beiges</p> <p>Quantité : 02</p>		
36.	<p>Becher PYREX ou équivalent gradué 250 ml</p> <p>Volume : 250 ml</p> <p>Matériau : Verre borosilicaté</p> <p>Dimensions (ø extérieur) : 70 mm</p> <p>Dimensions (Hauteur) : 95 mm</p> <p>Forme : Basse</p> <p>Autoclavable : Oui</p> <p>Description additionnelle : Bec verseur : oui</p> <p>Poids brut : 0,101 kg</p> <p>Dimensions brutes : 19,5 x 13 x 9 cm</p> <p>Quantité : 02</p>		
37.	<p>Support bois pour lames</p> <p>Boîte de rangement pour lames porte-objets</p> <p>La Boîte de rangement pour lames porte-objets permet un meilleur archivage des lames porte-objets. Pratique et facile à entreposer cette boîte de rangement est idéale pour votre Laboratoire</p>		

	<p>Caractéristiques techniques :</p> <p>La boîte de rangement pour lames porte-objets a un cadre en bois avec une couverture noire. La couverture et partie intérieure sont reliés grâce de petites charnières et fermetures métalliques. Les cadres en polypropylène (antistatique, résistant au xylène) à rainures numérotées, empilable. Le couvercle contient un répertoire numéroté à l'intérieur.</p> <p>Dimensions des boîtes de rangement</p> <p>Boîte de rangement pour lames porte-objets : 76 x 26 mm</p> <p>Boîte de 100</p> <p>Quantité : 02</p>		
38.	<p>Mortier + pilon en porcelaine</p> <p>MORTIER EN PORCELAINE 1L AVEC PILON</p> <p>Capacité (ml) : 1 000</p> <p>Poids brut : 2.2 KG</p> <p>Poids net : 2.2 KG</p> <p>Quantité : 02</p>		
39.	<p>Tamis métallique</p> <p>Matériau du cadre : Acier inoxydable</p> <p>Matériau de la maille : Fil en acier inoxydable tissé, très résistant à la corrosion et aux agents chimiques.</p> <p>Diamètre : 200 mm (8 pouces) ou 300 mm (12 pouces),</p> <p>Hauteur : Généralement 25 mm pour les tamis fins, ou 50 mm pour les tamis classiques.</p> <p>Taille des mailles : De 20 microns à 125 mm.</p> <p>Type de maille : Carrée tissée selon les normes ISO 3310-1, ou perforée selon ISO 3310-2.</p> <p>Finition : Bordures serties sans soudure, garantissant l'étanchéité et l'absence de perte de matériau.</p> <p>Compatibilité : Utilisable avec des tamiseuses manuelles ou automatiques.</p>		

	<p>Utilisation : Analyse granulométrique, séparation de particules solides, contrôle de qualité.</p> <p>Nettoyage : Lavable à l'eau, aux solvants ou par ultrasons selon la finesse de la maille.</p> <p>Durabilité : Haute résistance à l'usure en conditions normales d'utilisation.</p> <p>Empilable : Conçu pour s'empiler avec d'autres tamis dans une colonne de tamisage.</p> <p>Quantité : 04</p>		
40.	<p>Cellule de NAGEOTTES</p> <p>Cellule NAGEOTTE, Double, qualité standard</p> <p>Livrées en boîte individuelle avec 2 lamelles planées pour la qualité standard</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dimension de la grille : 10 x 10mm • Profondeur de la grille : 0,5 ± 0,003mm • Volume total : 50 µl ; • Surface du plus petit carré : 2,5mm². <p>Quantité : 02</p>		
41.	<p>Double distillateur d'eau</p> <p>Fonction : appareil pour produire de l'eau distillée selon les exigences de la Pharmacopée internationale, exempte de bactérie et de pyrogène et faible teneur en gaz.</p> <p>Le distillateur doit répondre aux caractéristiques techniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité : ≥ 8 litres/heures • Conductivité approximative : 1,6 µ Siemens à 20°C • Evaporateur en acier inox, • Circuit primaire en acier inox, • Circuit secondaire en verre borosilicate. • Protection manque d'eau par interrupteur - flotteur et thermostat de sécurité • DéTECTEUR électronique d'impureté • Double revêtement extérieur en acier galvanisé et revêtu de résine époxy antistatique. 		

	<ul style="list-style-type: none"> • Eau de refroidissement : $\leq 198 \text{ L/h}$ • Dimensions (largeur x profondeur x hauteur) : 700 mm x 390 mm x 700 mm <p>Alimentation électrique</p> <ul style="list-style-type: none"> • $220 \text{ V} \pm 10\%$ $50 \text{ Hz} \pm 5\%$ • Fréquence : 50/60 Hz • Puissance : $\leq 11500 \text{ W}$ <p>Documentation à fournir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manuel d'utilisation en français • Manuel de maintenance en français, <p>L'équipement sera livré complet en état de bon fonctionnement sur le site d'exploitation avec les accessoires et pièces de rechange additionnelle suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DéTECTeur de niveau pour réservoir externe • Jeu de flexibles comprenant les flexibles d'entrée et de sortie en eau (1,5 m) ainsi que les colliers de serrage <p>Quantité : 02</p>		
42.	<p>Spatule en acier inoxydable</p> <p>Matériaux : Acier inoxydable</p> <p>Longueur : 250 mm</p> <p>Largeur de la lame : De 6 mm à 20 mm</p> <p>Forme : Plate, cuillère, ou double spatule (une extrémité plate, l'autre en cuillère)</p> <p>Épaisseur : 1 à 2 mm</p> <p>Poids : Environ 20 à 40 g</p> <p>Surface : Polie miroir ou satinée pour éviter l'adhérence des substances</p> <p>Stérilisation : Autoclavable à 121 °C</p> <p>Résistance chimique : Excellente (acide dilué, base, solvants, etc.)</p> <p>Utilisation Transfert, mélange, grattage de poudres ou solides</p>		

	<p>Réutilisable : Oui</p> <p>Quantité : 02</p>		
43.	<p>Etuve de séchage</p> <p>Construction & Matériaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Châssis extérieur : métallique peint avec résine époxy (résistance chimique et durabilité) • Chambre intérieure : en acier inoxydable (hygiénique, facile à nettoyer) • Porte : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Ouverture à 180° ◦ Double vitrage de sécurité thermique ◦ Observation possible sans variation de température <p>Performances thermiques</p> <p>Plage de température : 40°C à 300°C</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résolution : 0,1°C • Fluctuation de température : ±1°C • Homogénéité / stabilité de température : ±2,5 % • Régulation par microprocesseur avec : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Protection contre la surchauffe ◦ Alarme défaut capteur ◦ Sélection de température fixe ◦ Correction d'écart ◦ Verrouillage de sécurité <p>Système de ventilation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Circulation d'air forcée (meilleure répartition de la température) • Bouton ON/OFF du ventilateur permettant de basculer en convection naturelle <p>Minuteur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programmable de 0 à 9999 minutes (soit jusqu'à environ 166 heures) <p>Utilisation pratique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux grilles réglables en hauteur incluses (extensible avec des grilles supplémentaires) 		

	<ul style="list-style-type: none"> • Pieds réglables pour installation stable • Nettoyage facile • Alimentation : 220–240 V / 50–60 Hz <p>Quantité : 02</p>		
--	---	--	--

Lot 2 : Fourniture, livraison et installation de matériel médico technique pour renforcer la maternité et le bloc opératoire du CMA de Boromo

1. Poste n°	2. Spécifications requises	3. Spécifications proposées	4. Notes, remarques, réf à documentation
1.	<p>Echographe + sonde abdomino-pelvienne + sonde vaginale + sonde cardiaque + sonde partie molle + Imprimante externe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Échographe portable nouvelle génération • 64 canaux en émission et en réception • Puissance de calcul exceptionnelle résultant en un traitement d'image exceptionnel • Technologie Tissue Adaptative Imaging : Unique et exclusive. En fonction des caractéristiques du tissu visualisé, le système adapte automatique de multiples paramètres tels que : contrastes, définition des limites anatomiques et réduction du bruit • Connecteur deux sondes intégré • Moniteur LCD HD 15.6 " renforcé de verre trempé, inclinable • Hautparleur stéréo intégré • Écran tactile de contrôle de 10" avec interface utilisateur • Track ball digital • Curseurs TGC virtuels 		

- Batterie lithium-ion 2 heures d'autonomie
- Disque dur intégré de 120 Go
- Connectique : 3 Ports USB, HDMI, Ethernet et S-Video
- Dimensions : 380 x 375 x 58 cm
- Garantie : 2 ans sur l'unité centrale
- Garantie : 1 an sur sondes et accessoires
- Sac de transport en option : 0156466572
- Module de connexion Wifi : 0150078433010
- Langue : Français, Anglais, Allemand, Néerlandais, Italien, Espagnol, Portugais, Russe, Chinois et Turc

Modes d'imagerie

License Base :

- Mode-B
- Mode-M
- Doppler couleur
- Doppler puissance
- Doppler pulsé
- Doppler pulsé à haute fréquences de répétition
- Doppler continu
- Doppler tissulaire
- Mode élastographie
- Mode panoramique
- Module E-Learning, incluant schémas anatomiques et rappels sur les modalités des différents examens

Livré avec :

- Sonde convexe C5-2Q - 2~5 Mhz

- Sonde Endocavitaire E8-4Q 4-8 Mhz
- Sonde cardiaque phasée P5-1Q - 1~5Mhz
- Sonde linéaire L12-5Q - 5-12Mhz
- Sonde linéaire L17-7HQ - 7-17 Mhz (New outlook)
- Sonde linéaire 'Hockey-stick' L17-7SQ - 7-17 Mhz
- Transducteur
- Batterie lithium-ion
- Cordon d'alimentation
- Gel à ultrasons

Applications :

- Abdomen
- Gynécologie
- Obstétrique
- Cardiologie
- Petites Pièces
- Urologie
- Musculosquelettique
- Vasculaire

Alimentation électrique : 220/230 V
 $\pm 10\%$ 50 Hz $\pm 5\%$

Formation :

- Formation des utilisateurs et techniciens biomédicaux sera sur le site

Documentation à fournir :

- Manuel d'utilisation et manuel technique

Accessoires :

- Chariot MT-808 réglable en hauteur pour échographe

	<ul style="list-style-type: none"> • Valise de transport pour échographe • Module de connexion Wifi <p>Caractéristiques imprimante externe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impression haute qualité, brillante, proche de la qualité photo avec le consommable UPP-110HG. • * Tête thermique 1280 points avec 256 nuances. • * Conception compacte et légère. • * Format d'impression : 90 x 68mm (mode standard, taille de l'image 4 :3). • * Vitesse d'impression d'environ 4 secondes. • * 3 réglages de largeur, y compris grand écran. • * Réglage hauteur/largeur de l'image sur 4 :3 ou 1:1. • * Sélection automatique EIA/CCIR. • * Système de chargement automatique du papier pour une simplicité d'utilisation <p>Quantité : 01</p>		
2.	<p>Oxymètre de pouls</p> <ul style="list-style-type: none"> • Écran : couleur, 2,4” • Résolution : 320x240 • Affichage : affichage de la forme d'onde SpO2 • Type de patients : adultes et enfants • Transfert de données : par infrarouges en temps réel • Conservation des données : ≥ 96 h. • Contrôle aléatoire : ≥ 4000 données 		

	<ul style="list-style-type: none"> • Mémorisation des données : ≥ 99 patients • Alarme : sonores et visuelles <p>Alimentation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tension d'entrée 5 V, • Batterie Li-ion; ou 3 piles AA • Autonomie fonctionnement en continu : ≥ 24 h <p>Documentation à fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manuel d'utilisation de l'appareil • Manuel technique de l'appareil <p>Livré avec</p> <ul style="list-style-type: none"> • 01 Capteur SpO2 adulte réutilisable • 01 Capteur SpO2 pédiatrique réutilisable • 01 câble de communication Interface IR • 01 boitier de protection • 01 kit de gestion des données • 01 kit chargeur de batterie (eu) • 01 Batterie Li-ion + chargeur + câble d'alimentation <p>Quantité : 10</p>		
3.	<p>Extracteurs d'oxygène</p> <p>Application : Adulte et pédiatrique</p> <p>L'appareil ne devra pas contenir des résines ou tout autre produit qui nécessite un remplacement après un certain temps de fonctionnement.</p> <p>Il devra pouvoir alimenter directement des respirateurs de réanimation ou d'anesthésie</p> <p>Caractéristiques techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concentration d'O₂ 		

- Débit : de 0 à 5l/min : $\geq 93\% +/- 3\%$
- Pour adulte : couvrant la plage de 0,5 à 5 l/min au moins
- Pour enfant : couvrant la plage de 0,2 à 3 l/min au moins
- Alarmes : visuelles et sonores
 - de la pureté de l'oxygène
 - des pannes d'électricité
 - de température anormale
 - de dépression et surpression
- Pression de sortie : $\geq 0,55$ bar (55 kPa)
- Niveau sonore : ≤ 45 dB
- Température de fonctionnement : atteignant 40 °C
- Barboteur monté dans un renforcement afin de le protégé contre les chocs

Alimentation électrique

220 V $\pm 10\%$ 50 Hz $\pm 5\%$

Documentation à fournir

- Manuel d'utilisation en français
- Manuel de maintenance en français,

Livraison

L'équipement sera livré complet en état de bon fonctionnement sur le site d'exploitation avec les accessoires et pièces de rechange additionnelle suivantes :

- 3 Unité de dosage avec humidificateur barboteur et tuyau de 20 mètres
 - Pour adulte, dosage de 0,5 à 5 l / min
 - Pour enfant, dosage de 0,2 à 3 l / min

	<ul style="list-style-type: none"> ○ 3 Débitmètre <ul style="list-style-type: none"> - Pour adulte, dosage de 0,5 à 5 l / min - Pour enfant, dosage de 0,2 à 3 l / min ○ 1 lot de filtres à poussière ○ 1 lot de filtres d'entrée ○ 1 lot de filtres à bactérie ○ 4 lots de fusibles adaptés <p>Quantité : 02</p>		
4.	<p>Boite de Biopsie de sein en inox</p> <p>Dimensions : 35 x 18 x 8 cm</p> <p>Contenu de la boîte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 Ciseaux Dauphin droits – 14 cm • 1 Ciseaux Dauphin courbes – 14 cm • 1 Ciseaux Metzenbaum courbes – 16 cm • 1 Manche de bistouri n°3 • 1 Manche de bistouri n°4 • 1 Paire d'écarteurs Farabeuf – 12 cm x 12 mm • 2 Écarteurs Volkmann mousse – avec 3 dents, 21 cm • 2 Écarteurs Weitlaner – 13 cm, 4 x 3 griffes • 3 Pinces à pansements "Longuette" droites – 24 cm • 2 Pinces Allis – 15 cm • 4 Pinces Halstead courbes – 13 cm, avec griffes (S/G) • 6 Pinces à champs Backhaus – 12 cm • 2 Pinces Péan Murphy – 18 cm • 2 Pinces de dissection sans griffes, fines, pointues – 16 cm 		

	<ul style="list-style-type: none"> • 2 Pinces de dissection à griffes (2 x 3) – 20 cm • 1 Pince de dissection Semkin sans griffes, fine – 12 cm • 2 Porte-aiguilles Mayo-Hégar – 20 cm • 4 Pinces Bengolea courbes, sans griffes – 20 cm • 6 Pinces Crile droites – 14 cm • 1 Pince Brophy courbe – 20 cm • 1 Pince Foerster droite, striée – 24 cm <p>Quantité : 01</p>		
5.	<p>Boite de biopsie du col en inox Dimensions : 30 x 12 x 6 cm</p> <p>Contenu de la boîte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 Spéculum de Collin – Ouverture 35 mm • 1 Hystéromètre de Valleix à curseur – Mesure précise de la cavité utérine • 1 Pince de Museux droite "Longuette" – 24 cm • 1 Pince à biopsie gynécologique de Douay – 25 cm • 1 Pince à pansements droite "Longuette" – 24 cm • 1 Pince de Pozzi – 24 cm, pour saisie du col utérin • 1 Pince de dissection de Barraya – 20 cm • 1 Curette utérine de Gourdet – 25 cm x 12 mm • 1 Sonde vésicale métallique pour femme • 1 Stylet porte-coton – 30 cm 		

	Quantité : 01		
6.	Chariot brancard sellerie noire Tube rond chromé 4 roues de 100mm de diamètre dont 2 avec frein Sellerie ignifugée classe M1 Dimension : 2000 x 680 X 800 (mm) Quantité : 01		
7.	Chariot brancard plan de couchage Longueur : 180 cm Largeur : 55 cm Hauteur : 80 cm Structure en acier chromé bati métallique revêtement époxy Matelas fixe en tissu vinyle lavable et traité anti feu Quatre roues 125 mm dont deux avec freins Capacité : 180kg Quantité : 01		

Lot 3 : Fourniture, livraison et installation de matériel médico technique pour renforcer le CMU, les infirmeries du lycée provinciale et du centre jeune de Dédougou

1. Poste n°	2. Spécifications requises	3. Spécifications proposées	4. Notes, remarques, réf à documentation
1.	Tensiomètre électronique <ul style="list-style-type: none"> • Simple et confortable d'utilisation • Affiche simultanément les valeurs diastole, systole et pouls • Fourni avec : brassard 22-32 cm, mode d'emploi et piles 		

	<ul style="list-style-type: none"> • Validation Clinique • Dimensions : 103 x 80 x 129 mm • Validation ESH - IP - BHS – ANS • Marquage : CE <p>Quantité : 08</p>		
2.	<p>Ventouse obstétricale manuelle</p> <p>Pompe manuelle pour extraction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une bouteille en plastique, 500 ml • Manomètre • Panier plastifié • Tuyaux en silicium transparents, 50 cm et 150 cm • Set 3 ventouses Bird Ø 40/50/60 <p>Quantité : 05</p>		
3.	<p>Plateau médical</p> <p>Dimensions (Lxlxh) 650 x 530 x 65 mm.</p> <p>Matière : Acier inoxydable.</p> <p>Matrice : Sans soudures</p> <p>Quantité : 10</p>		
4.	<p>Tambour médical</p> <p>Tambour de stérilisation en autoclave et à air sec.</p> <p>En acier inox. Dimension : 225 x 225 mm.</p> <p>Quantité : 06</p>		
5.	<p>Pèse personne médical</p> <p>Pèse-personne adulte :</p> <p>Type mécanique à aiguille ;</p> <p>Grand cadran très lisible ;</p> <p>Boîtier robuste en acier ;</p> <p>Plateforme antidérapante ;</p> <p>Garniture plastique sur le plateau ;</p> <p>Nettoyage et désinfection facile ;</p>		

	<p>Portée 0-160kg ; Graduation tous les 500g ; Dimension 325 x 480 x 108 mm ; Poids : 3,9kg ; Dimensions de la plate-forme : 320 x 360 mm ; Fonctions : mise à zéro ; Quantité : 04</p>		
6.	<p>Pingouins Caractéristiques de l'aspirateur de mucosité bébé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marquage CE : ce produit est conforme aux exigences essentielles de la directive 93/42 / CEE du Conseil, telle que modifiée par la directive 2007/47 / CE du Conseil. • Force de l'aspiration : Dépendance de la taille de la main et de la technique employée, • Aspiration maximale de 50 à 150 mmHg (70-200 cm H₂O). Soit une moyenne de 100 mm Hg [136 cm H₂O]. • Matériel: SiliconeTaille : 13,3 x 5,22 x 4,95 cm. • Poids : 0.058 kg. • Contenance : 75 ml. • Ne contient pas de latex. <p>Quantité : 10</p>		
7.	<p>Table chauffante</p> <p>Le corps principal comprend le module chauffant, le régulateur de température, le couffin, le support, la perche I.V., le plateau. * Alimentation : AC220 V-230 V/50 Hz</p>		

	<ul style="list-style-type: none"> * Puissance de sortie maximale : 600 VA * Mode de contrôle : Contrôle du mode préchauffage, contrôle du mode manuel et contrôle du mode bébé par micro-ordinateur * Plage de réglage de la température en mode bébé : 34,5 - 37,5°C * Plage d'affichage du capteur de température : 5°C -65°C * Précision du capteur de température de la peau : $\pm 0,3^\circ\text{C}$ * Uniformité de la température du matelas : 2°C * Angle du module chauffant : 0°, 30°, 45° pour deux voies * Inclinaison du couffin : les cinq positions d'inclinaison * Minuterie APGAR : elle émet un son lorsque l'unité est tonique à 1', 5', 10'. * Alarme de défaillance : alarme de surchauffe, alarme de déviation, alarme de défaillance du capteur, alarme de panne de courant, alarme de réglage, alarme de vérification, etc. * Sur roulettes pivotantes <p>Livrée avec :</p> <p>01 régulateur d'intensité lumineuse</p> <p>02 ampoules de rechange</p> <p>02 Capteurs de température de nourrisson</p> <p>Quantité : 01</p>		
8.	<p>Boîtes d'accouchement en inox</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 x Boîte inox, 20 x 10 x 3 cm • 1 x Aiguille Reverdin, moyenne, 20 cm, courbe 		

	<ul style="list-style-type: none"> • 1 x Ciseaux Mousses, courbes, 18 cm • 1 x Clamp Ombilical de Bar, 8 cm • 1 x Insufflateur Ribemont, sans poire, 10 cm • 2 x Pince Kocher, droite, A/G, 18 cm • 2 x Pince Péan Murphy, 18 cm • 1 x Perce-membrane, 19 cm • 1 x Sonde Vésicale, métal, femme, 15 cm <p>Quantité : 05</p>		
9.	<p>Boîtes d'insertion et de retrait des implants</p> <p>Fonction : Boite permettant l'insertion et/ou le retrait de l'implant</p> <p>Caractéristiques et composition de la boîte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 boîte inox avec couvercle 30 x 30 cm - 1 pinces mostico hémostatique droite 12 cm - 1 pinces mostico hémostatique courbe 12 cm - 1 pince à servir ou à faux germes - 1 cupule - 1 champ troué 50 x 50 cm - 1 champ non troué 50 x 50 cm - 1 Manche de bistouri avec lame n°4 - 1 pince U pour le retrait des implants - 1 paire de ciseau droit 17 cm - 1 plateau moyen inox dimensions approximatives : (L x l x H) 355 x 255 x 40 mm <p>Quantité : 06</p>		

10.	<p>Cocotte-minute, Autoclave manuel en forme de marmite (cocote minute) 24 Litres</p> <p>source d'énergie :</p> <p>Matériaux : acier inoxydable</p> <p>Source d'Energie : électrique</p> <p>Électrique pression de désinfection : 0.14-0.165MPa.</p> <p>Volume de stérilisation : 24 Litres (D : 280*357mm)</p> <p>Alimentation : 220 V Puissance : 2 KW.</p> <p>Quantité : 03</p>		
11.	<p>Moniteur foetal mono fœtus /gémellaire</p> <p>Le Cardiotocographe est un moniteur foetal gémellaire conçu pour la surveillance précise et fiable des rythmes cardiaques fœtaux (RCF), des contractions utérines (TOCO) et des mouvements fœtaux. Il est équipé d'une technologie avancée pour une utilisation facile et une interprétation claire des données.</p> <p>Dimensions et Poids :</p> <ul style="list-style-type: none"> Dimensions : 350 mm x 300 mm x 104 mm Poids : 3,7 kg <p>Écran :</p> <ul style="list-style-type: none"> Type : 5,6 pouces, écran couleur TFT-LCD Résolution : 640 x 480 pixels <p>Ultrasons :</p> <ul style="list-style-type: none"> Technologie : Doppler pulsé à ultrasons avec auto-corrélation Fréquence : 1 MHz ($\pm 10\%$) 		

<ul style="list-style-type: none"> • Plage de mesure : 50 à 240 bpm • Précision : ± 2 bpm <p>TOCO (Contractions Utérines) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plage de mesure : 0 % à 100 % • Résolution : 1 % • Mise à zéro : Automatique ou manuelle • Erreur non linéaire : ≤ 10 % <p>ECG Fœtal (DECG) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Technologie : Détection peak-to-peak • Plage de mesure : 30 à 240 bpm • Précision : ± 1 bpm • CMRR : >110 dB • Bruit : $< V_p$ • Impédance d'entrée : $>10 M\Omega$ (différentiel), $>20 M\Omega$ (mode commun) <p>Pression Intra-Utérine (PIU) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plage de mesure : 0 à 100 mmHg • Résolution : 1 % • Mise à zéro : Automatique ou manuelle • Erreur non linéaire : ± 3 mmHg <p>Mouvement Fœtal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Automatique : Technologie Doppler pulsé à ultrasons, plage de mesure 0 % à 100 %, résolution 1 % • Manuel : Marqueur à distance <p>Enregistrements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Type d'enregistreur : Imprimante thermique intégrée • Papier : Papier thermosensible (150 mm) 		
---	--	--

<ul style="list-style-type: none"> • Vitesse d'enregistrement : 1 à 3 cm/min (en temps réel), jusqu'à 15 mm/sec (tracé en mémoire) • Résolution : 8 dots/mm • Informations enregistrées : Tracés RCF 1, RCF 2, TOCO, MFA, marqueurs de mouvement fœtal, événements, date, heure, vitesse d'enregistrement, ID, nom, décalage RCF 2, etc. <p>Alimentation Électrique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tension : 220-230 V • Fréquence : 50 Hz • Batterie : Lithium rechargeable 14,8 V (4200 mAh ou 2100 mAh) <p>ACCESSOIRES INCLUS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capteurs : <ul style="list-style-type: none"> ◦ 1 capteur TOCO externe ◦ 2 capteurs RCF • Sangles abdominales : 3 • Batterie : 1 • Papier thermique : 3 liasses • Sacoche de transport : 1 • Chariots : 1 • Logiciel INSIGHT : Pour l'enregistrement des événements, des fichiers patients, et le transfert des données en temps réel • Cordon secteur : 1 • Clé USB : 1 • Manuels : En français <p>LIVRER AVEC LES PIECES DE RECHANGES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Batterie : 1 • 1 capteur TOCO externe • 1 capteurs RCF 		
--	--	--

	<p>DOCUMENTATION À FOURNIR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manuel d'utilisation en français • Guide d'installation et de configuration • Manuel technique en français <p>briefing et mise en service du matériel</p> <p>NB :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Usage : Réservé aux professionnels de santé formés et habilités. • Conformité : Conforme aux normes de sécurité et de qualité pour les équipements médicaux. <p>Quantité : 01</p>		
12.	<p>Frigo type banque de Sang</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité de stockage : 120 poches de sang de 280 ml • Plage de température de fonctionnement étendue : de +5°C à +43°C • Enregistrement des températures maximales et minimales • Affichage de la température alimenté à l'énergie solaire intégré • Charnières entièrement métalliques, haute résistance • Roulettes robustes pour faciliter la manutention • Protection contre le gel de classe A, indépendante de l'utilisateur • Entièrement sans batterie, avec des connecteurs « plug and play » pour une installation facile <p>Performance</p>		

	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité nette de stockage des poches de sang : 120 poches (280 ml/paquet) • Nombre de paniers : 5 • Zone climatique : Zone chaude (+43°C) • Température ambiante minimale évaluée : +5°C • Autonomie thermique : 90 heures 30 minutes à +43°C <p>Dimensions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dimensions extérieures (H x L x P) : 959 x 1282 x 740 mm <p>Détails techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tension de fonctionnement : de 24 à 45 V DC • Tension de démarrage minimale : 24 V DC • Puissance de démarrage minimale : 50 W • Rayonnement solaire minimum pour un fonctionnement continu : 125 W/m² (avec un champ solaire de 400 Wc) • Compresseur : BD35K ou équivalent • Réfrigérant : R600a <p>Quantité : 01</p>		
13.	<p>Boite de petite chirurgie</p> <p>Contenu de la boîte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 Ciseaux Dauphin droits – 14 cm • 1 Paire de ciseaux d'iridectomie – 11 cm • 1 Pince à dissection avec griffes – 14 cm 		

	<ul style="list-style-type: none"> • 1 Pince à dissection sans griffes – 14 cm • 1 Pince Kocher avec griffes – 14 cm • 1 Pince de Halstead courbe avec griffes – 13 cm • 1 Pince de Halstead droite avec griffes – 13 cm • 1 Pince à échardes – 11 cm • 1 Porte-aiguille Mayo-Hegar droit – 14 cm • 1 Manche de bistouri n°3 • 1 Porte-coton – 14 cm • 1 Boîte inox de rangement – Dimensions : 18 x 8 x 4 cm <p>Quantité : 04</p>		
14.	<p>Réfrigérateur</p> <p>Réfrigérateur 2 à 8 °C</p> <p>Plage de température : 2 à 8 °C</p> <p>Capacité : 51 litres</p> <p>Type : Réfrigérateur médical</p> <p>Alarme : Alarme de température et de porte ouverte</p> <p>Écran : Affichage numérique de la température</p> <p>Dimensions : Variable (ex : 60 x 70 x 180 cm)</p> <p>Poids : Environ 50 à 100 kg</p> <p>Alimentation électrique : 220-230 V, 50 Hz</p> <p>Quantité : 02</p>		

NB : Le soumissionnaire devra, à la réception, effectuer un briefing et une mise en service des équipements. Cela comprendra la mise en marche et un essai de fonctionnement des appareils en présence :

- Des principaux utilisateurs ;
- Des maintenanciers en charge du suivi (maintenance préventive et corrective).

L'expert du soumissionnaire devra également :

- Répondre aux questions concernant la durée de garantie des équipements ;
- Apporter des éclaircissements sur toute autre interrogation des bénéficiaires, afin d'assurer une utilisation optimale et sécurisée des appareils.

6.13 Modèle de preuve de constitution de cautionnement

Uniquement pour l'adjudicataire :

Banque X

Adresse

Cautionnement n° X

Ce cautionnement est émis dans le cadre de la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, et conformément aux Règles Générales d'Exécution (RGE) de l'Arrêté Royal du 14 janvier 2013 établissant les Règles Générales d'Exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics.

X, adresse (la « Banque »)

déclare, par la présente, se constituer caution à concurrence d'un montant maximum de X € (X euros) au profit de l'Agence belge de développement, Enabel, pour les obligations de X, adresse en vertu du marché :

« X, cahier spécial des charges Enabel, < BFAX, lot X > (le « Marché »).

En conséquence, la Banque s'engage, sous la renonciation du bénéficiaire, à payer jusqu'à concurrence du montant maximum, tout montant dont X pourrait être redevable envers l'Agence belge de développement, Enabel au cas où X serait en défaut d'exécution du « Marché ».

Cette caution est libérable conformément aux dispositions du cahier spécial des charges BFAX et des Articles 25-33 des Règles Générales d'Exécution, et au plus tard à l'expiration des 18 mois après la réception provisoire du marché.

Tout appel au présent cautionnement doit être adressé par lettre à la Banque X, adresse avec mention de la référence BFAX.

Tout paiement effectué en vertu du présent cautionnement réduira de plein droit le montant cautionné par la Banque.

Le cautionnement est régi par le droit belge et seuls les tribunaux belges sont compétents pour statuer sur tout litige.

Fait à X

le X

Nom :

Signature :